



**Est-il possible d'empêcher l'utilisation de la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants, ou seulement d'en prévenir les conséquences ?**

par  
Samantha J. Hope



**Mémoire EuroISME de l'année 2017**



**Est-il possible d'empêcher l'utilisation de la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants, ou seulement d'en prévenir les conséquences ?**

Samantha J. Hope

*Image de couverture :*

© Mark Cartwright. Relief représentant un grec poursuivant une Amazone. II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Musée archéologique de Piréus, Athènes

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux du Ministère de la Défense britannique ou d'aucun autre ministère du Gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni. De tels points de vue ne doivent en outre pas être considérés comme approuvant de manière officielle une précision des faits, une opinion, une conclusion ou une recommandation du Ministère de la Défense britannique ou d'aucun autre ministère du Gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni.

Traduit par: Aurélia Boennec. Titre original: "Is it possible to prevent sexual violence as a weapon of war against women, men and children or only to manage the after-effects?"

© Crown Copyright 2016  
© EuroISME 2017

# **Est-il possible d'empêcher l'utilisation de la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants, ou seulement d'en prévenir les conséquences ?**

Samantha J. Hope

Etudiante

Collège interarmées de défense britannique  
Cursus en techniques de commandement avancées

L'Ecole de Guerre  
du Royaume-Uni

Le jury pour l'attribution du prix annuel du meilleur mémoire en éthique militaire comprend les membres suivants :

1. Colonel le Révérend Professeur Dr. P. J. McCormack, Membre de l'Ordre de l'Empire britannique (président, Royaume-Uni)
  2. Lieutenant-Colonel (retraité) Dr. Daniel Beaudoin (France/Israël)
  3. Dr. Veronika Bock (Allemagne)
  4. Aumônier en chef Stefan Gugerel, M.A., (Autriche)
  5. Colonel (retraité) Professeur Dr. Boris N. Kashnikov (Russie)
  6. Dr. Asta Maskaliūnaitė (Estonie)
  7. Professeur Dr. Desiree Verweij (Pays-Bas)
- Mme Ivana Gošić (Serbie, secrétaire)

Demandes d'information:

[secretariat.ethicsprize@euroisme.eu](mailto:secretariat.ethicsprize@euroisme.eu)

[www.euroisme.eu](http://www.euroisme.eu)

Le prix a reçu le soutien financier de :



[www.vfonds.nl](http://www.vfonds.nl)





# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>Revue de littérature</b>	<b>15</b>
Pourquoi la violence sexuelle est-elle utilisée comme arme de guerre	15
Les hommes et les garçons peuvent être victimes, et les femmes auteurs	18
La gestion des répercussions	21
Les risques de sécurisation et de détournement d'attention de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité	25
La violence sexuelle en situation de conflit n'est pas inévitable	27
Résumé des points-clés de la revue de littérature	28
<b>Approches préventives actuelles</b>	<b>29</b>
La compréhension	29
Le soutien de haut niveau	30
La formation	33
La législation	34
Résumé des approches préventives actuelles	39
<b>Etude de cas : Daech</b>	<b>41</b>
Le mode opératoire de Daech	41
Mesures préventives pour lutter contre les violences sexuelles commises par Daech	44
Conclusions sur Daech	47
<b>Mesures préventives supplémentaires</b>	<b>50</b>
<b>Conclusion</b>	<b>54</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>57</b>



*Nous pouvons en finir avec les guerres sexuelles menées contre des innocents.  
Nous pouvons établir de nouvelles normes pour le respect des femmes, des filles, des hommes et des garçons...  
Nous pouvons afficher aux yeux du monde notre détermination à ne plus tolérer ces tactiques abjectes...  
Nous pouvons dire « plus maintenant, plus jamais. »<sup>1</sup>*

## Introduction

Historiquement, la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants est un crime tabou, dont les victimes se résignent à souffrir dans le silence et l'injustice. Il est perpétré contre les deux sexes durant des siècles : « depuis les viols des Sabines dans la Rome antique [...] aux [...] castrations perpétrées par les armées chinoise, perse, amalécite, égyptienne et nordique à des fins de conquête ».<sup>2</sup> Les gouvernements et organisations humanitaires, avec des ressources limitées, se sont donné pour priorité de porter assistance aux questions de vie ou de mort. Les survivants, honteux de briser des tabous sociaux, ne savent vers qui se tourner pour se faire aider. Ceux cherchant à négocier des accords de paix craignent de perdre la confiance des groupes armés en traitant des sujets « difficiles » mêlés de coutumes religieuses ou traditionnelles. Ainsi, il apparaît de prime abord que la violence sexuelle n'est seulement qu'un aspect sombre de la guerre, qui a toujours existé et perdurera.

Toutefois, cette thèse étudie s'il est possible, au XXI<sup>e</sup> siècle, d'empêcher la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants, ou seulement d'en prévenir les conséquences. Nous commencerons par expliquer brièvement l'arrière-plan du sujet et en expliciter les termes-clés, avant de passer en revue les travaux actuels. Nous analyserons ensuite les approches préventives existantes, examinerons le cas spécifique de Daech,<sup>3</sup> et nous nous

---

1 John Kerry, "Remarks at The Global Summit to End Sexual Violence in Conflict," Département d'État américain, juin 2014, <http://www.state.gov/secretary/remarks/2014/06/227553.htm> (consulté le 27 novembre 2015).

2 Sarah Solangon, et Preeti Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," *Conflict, Security and Development* 12(4) (2012), doi: 10.1080/14678802.2012.724794 (consulté le 27 novembre 2015), 418-419.

3 Traduction française de l'orthographe anglaise Daesh, en accord avec Hansard: Parliament, "House of Commons Debates 29 June 2015: Tunisia, and European Council," Parliament, (juin 2015), <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201516/cmhansrd/cm150629/debtext/150629-0001.htm#1506295000001> (consulté le 7 avril 2016), colonne 1182.

pencherons enfin sur les mesures de prévention supplémentaires pouvant être mises en place. Ce travail s'efforcera de démontrer que la prévention peut être menée à bien grâce à des améliorations apportées aux mesures existantes, conjointement à un usage inventif d'outils pluridisciplinaires, quantifiés et maintenus, et établis sur mesure pour chaque conflit. Il conclura qu'en dépit de challenges importants, il est possible d'empêcher que la violence sexuelle ne soit utilisée en tant qu'arme de guerre.

En guise d'arrière-plan, l'Initiative de prévention des violences sexuelles (PSVI : Preventing Sexual Violence Initiative) est créée en mai 2012 par le Ministre des Affaires Etrangères britannique de l'époque, William Hague, qui a déclaré : « Lorsque nous sommes confrontés aux plus grands maux de notre monde, il est aisé, en se sentant submergé, de détourner le regard. Mais aucune des grandes avancées en droits de l'homme n'aurait pu être possible sans de hautes ambitions et une détermination constante ». <sup>4</sup> L'année suivante, le Royaume Uni promeut le programme de la PVSU en se servant de la présidence du G8 pour adhérer à une Déclaration du G8, et en soutenant une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU (UNSCR 2106). Le Royaume uni est aussi une figure de proue dans l'adoption d'une « Déclaration d'Engagement contre les violences sexuelles dans les conflits », ratifiée par l'Assemblée Générale de l'ONU, qui a depuis été signée par 155 pays. <sup>5</sup> En 2014, le Royaume-Uni organise un sommet mondial, le plus grand jamais tenu dans sa catégorie, pour lequel Hague est appuyé par Zainab Bangura, représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU dans le cadre de la campagne contre la violence sexuelle en période de conflit, et Angelina Jolie Pitt, envoyée spéciale pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il semble que Hague, biographe de William Wilberforce ayant aboli l'esclavage au XIX<sup>e</sup> siècle, soit déterminé à laisser son propre héritage avant de quitter le pouvoir.

---

4 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Foreign Secretary launches new Government initiative to prevent sexual violence in conflict," Foreign & Commonwealth Office, (mai 2012), <https://www.gov.uk/government/speeches/foreign-secretary-launches-new-government-initiative-to-prevent-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 21 mars 2016).

5 Paul Kirby, "Ending sexual violence in conflict: the Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," *International Affairs*, 91(3) (2015), doi: 10.1111/1468-2346.12283 (consulté le 8 octobre 2015), 457-458.

Avant de passer en revue la littérature actuelle sur la violence sexuelle, il est important de clarifier les termes-clés utilisés dans la présente étude : « empêcher », « violence sexuelle », et « guerre ». Les travaux sur la violence sexuelle ne fournissant aucune définition théorique ou pratique du terme « empêcher », y compris dans le domaine du PVSI, une définition du dictionnaire sera donc employée : « ne pas permettre à quelqu'un de faire quelque chose ; faire en sorte que quelque chose ne se produise pas ».<sup>6</sup> Par contre, le Secrétaire général de l'ONU (SGONU) publie un Rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits, où le terme « violence sexuelle » est formellement défini comme :

le viol, l'esclavage sexuel et la prostitution, la grossesse, l'avortement, la stérilisation et le mariage forcés, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, et ayant un lien direct ou indirect avec un conflit.<sup>7</sup>

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) reconnaît ces types d'activités en des termes semblables, et explique : « La violence sexuelle peut être définie au sens large comme un ensemble d'actes de nature sexuelle imposés par la force, la menace ou la coercition, ou perpétrés en profitant d'un environnement coercitif ou de l'incapacité d'un individu à donner son consentement véritable ».<sup>8</sup> La législation sur la violence sexuelle sera passée en revue au même titre que les articles spécialisés ; cependant, il apparaît qu'en des termes non-légaux, les terminologies du SGO NU et du CICR diffèrent légèrement. Dans le cadre de cette thèse, nous adhérons à la définition du SGO NU, en raison du rôle de leader tenu par l'ONU sur ce sujet et de son inclusion des « femmes, hommes et enfants » dans sa définition, ainsi que sa reconnaissance d'autres activités pouvant être comprises par cette expression. Concernant l'usage du terme « guerre » dans le titre, nous opterons également pour une définition non-légale,

---

6 Oxford Learner's Dictionary, "Prevent," Oxford Learner's Dictionary, <http://www.oxfordlearnersdictionaries.com/definition/english/prevent?q=prevent> (consulté le 15 mai 2016).

7 Secrétaire Général des Nations Unies, "Conflict-related sexual violence: Report of the Secretary General," United Nations, S/2015/203 (23 mars 2015), <http://www.stoprapenow.org/uploads/advocacyresources/1428937312.pdf> (consulté le 6 janvier 2016), 1/33.

8 Comité international de la Croix-Rouge (CICR), "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," CICR, (décembre 2015) <https://app.icrc.org/e-briefing/sexual-violence-armed-conflict/> (consulté le 7 janvier 2016), Partie 3.

tirée de la doctrine militaire britannique (UK Defence Doctrine) : « La guerre est une situation de conflit armé entre différents pays ou différents groupes au sein d'un même pays ».<sup>9</sup> Par conséquent, l'expression « arme de guerre » employée dans le titre est symbolique et doit être appréhendée dans le cadre de la définition de la guerre sus-citée.

Au vu des facteurs d'étude et en raison de la limite de mots imposée, ce travail ne tentera pas d'évaluer les politiques britanniques en la matière, mais il examinera la façon dont les universitaires, les organisations internationales, les gouvernements et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont abordé le problème. Par ailleurs, ce travail ne présentera pas d'étude comparative des mérites du PVTI et de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) ni ne se concentrera sur le rôle des femmes dans les questions de reconstruction post-conflits. Cependant, il s'efforcera de démontrer les exigences considérables dans la gestion des répercussions auxquelles sont confrontées les victimes de violence sexuelle durant un conflit, pour mettre en relief les challenges en matière de prévention et de remède.

---

<sup>9</sup> United Kingdom, Development, Concepts and Doctrine Centre, *UK Defence Doctrine*, Joint Doctrine Publication 0-01, 5<sup>th</sup> ed.,(Shrivenham: DCDC, 2014), 18.

## Revue de littérature

La section suivante passe en revue la littérature actuelle sur le sujet en analysant les découvertes clés dans cinq domaines : premièrement, les raisons de l'usage de la violence sexuelle en situation de conflit ; deuxièmement, le principe selon lequel les hommes et les garçons peuvent en être les victimes, et les femmes les auteurs ; troisièmement, les challenges de la gestion des répercussions ; quatrièmement, les risques posés par la titrisation et l'attention détournée du programme FPS, et enfin, les preuves que la violence sexuelle en situation de conflit n'est pas inéluctable.

### **Pourquoi la violence sexuelle est-elle utilisée comme arme de guerre ?**

La première conclusion d'importance de la revue de littérature est une explication des raisons pour lesquelles la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre. Bien que Wood ait mené des recherches étendues dans ce domaine, elle écrit en 2014 qu'« il y a encore beaucoup à comprendre de la violence sexuelle liée aux conflits ».<sup>10</sup> Solangon et Patel approuvent et recommandent une étude plus approfondie de la violence sexuelle faite aux hommes.<sup>11</sup> En dépit de leurs précautions, la littérature présente un certain nombre d'explications menant à une meilleure compréhension des raisons de l'utilisation de la violence sexuelle en situation de conflit. Watson propose que « le plus important facteur pouvant prédire la violence sexuelle en tous les cas est que la victime soit dans un environnement où l'auteur peut user de violence et commettre un abus avec un haut degré d'impunité ».<sup>12</sup> Solangon et Patel en conviennent : « il est clair qu'une culture de l'impunité favorise la propension à la violence »,<sup>13</sup> et de souligner que « la détérioration de la situation socio-économique et de piètres conditions de vie [...] peuvent conduire à l'impunité en raison de l'effondrement de la loi

---

10 Elizabeth Jean Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," *International Review of the Red Cross*, 96(894) (2014), doi: 10.1017/S1816383115000077 (consulté le 7 janvier 2016), 477.

11 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 435-436.

12 Callum Watson, "Preventing and Responding to Sexual and Domestic Violence against Men: A Guidance Note for Security Sector Institutions," *Democratic Control of the Armed Forces*, (2014), <http://www.dcaf.ch/Publications/Preventing-and-Responding-to-Sexual-and-Domestic-Violence-against-Men-A-Guidance-Note-for-Security-Sector-Institutions> (consulté le 19 janvier 2016), 14.

13 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 426.

et l'ordre garantissant la sécurité civile », <sup>14</sup> Le CICR adhère à ces remarques : « L'impunité des violences sexuelles demeure au cœur du problème dans bien des circonstances ». <sup>15</sup>

En outre, Solangon et Patel mettent l'accent sur le rôle des violences sexuelles comme une « démonstration de pouvoir, de domination et d'humiliation ». <sup>16</sup> Ceci est caractérisé dans un rapport de l'ONU de 2016 qui affirme que Daech cible les leaders religieux et tribaux irakiens, les médecins, journalistes, avocats et officiers de police <sup>17</sup> dans le but de manifester le pouvoir de l'organisation sur l'autorité et les figures de respect. Dans d'autres conflits, les défenseurs des droits de l'homme sont également pris pour cible par leurs opposants pour des logiques similaires de contrôle. Watson explique que la violence sexuelle sert à « défaire les liens communautaires », <sup>18</sup> déplacer les populations par la force et détruire les générations futures au moyen de la perte de cohésion sociale.

Concernant l'usage prémédité de violence sexuelle par les groupes armés, Wood déclare qu'il « semble avoir représenté une stratégie en Bosnie, au Guatemala et au Rwanda, par exemple ». <sup>19</sup> Kirby écrit : « Les unités d'opérations psychologiques serbes ont notoirement conclu que les viols (y compris d'enfants) auraient un effet délétère sur le moral de l'ennemi durant la guerre de Bosnie, et ont conformément adopté une politique de viol. » <sup>20</sup> Wood mentionne également les travaux de Michele Leiby sur son usage par les forces étatiques, y compris au Pérou, en tant que stratégie de contre-insurrection visant à exercer un contrôle sur les communautés soutenant les insurgés. Les forces étatiques péruviennes utilisent également la violence sexuelle à l'encontre de prisonniers afin de leur soutirer des informations, de les punir et de faire montre du pouvoir du

---

14 Ibid., 425-426.

15 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Partie 3.

16 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 425.

17 Nations Unies, "Report on the Protection of Civilians in the Armed Conflict in Iraq: 1 May – 31 October 2015," (janvier 2016), [http://www.uniraq.org/images/humanrights/UNAMI-OHCHR\\_%20POC%20Report\\_FINAL\\_01%20May-31%20October%202015\\_FINAL\\_11Jan2016.pdf](http://www.uniraq.org/images/humanrights/UNAMI-OHCHR_%20POC%20Report_FINAL_01%20May-31%20October%202015_FINAL_11Jan2016.pdf) (consulté le 21 janvier 2016), i.

18 Watson, "Preventing and Responding to Sexual and Domestic Violence against Men: A Guidance Note for Security Sector Institutions," 13.

19 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 472.

20 Kirby, "Ending sexual violence in conflict: Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," 462.



gouvernement.<sup>21</sup> Solangon et Patel décrivent ses modes d'utilisation : « comme faisant partie d'une stratégie militaire pour terroriser et démoraliser les civils et les combattants ». <sup>22</sup> Le rapport du SGONU de l'année dernière sur la violence sexuelle liée aux conflits remarque que des groupes en faisaient usage pour servir leurs « objectifs stratégiques, leur idéologie et leur financement [...] à des fins tactiques telles que le recrutement, le maintien des populations dans la terreur, [...] le déplacement des communautés d'endroits stratégiques, [...] la création de revenu, [...] la pratique de la torture pour soutirer des informations [...] [et] établir, altérer ou détruire les liens de parenté sur lesquels reposent les communautés ». <sup>23</sup>

En revanche, Alcorn résume les recherches premières de Baaz et Stern sur l'usage de violences sexuelles par les forces étatiques en République Démocratique du Congo (RDC), ce qui les a menés à la conclusion que « le cas échéant, c'est le dysfonctionnement de la hiérarchie militaire qui a créé l'espace nécessaire à l'apparition de la violence sexuelle opportuniste ». <sup>24</sup> Solangon et Patel concèdent que le recours à la violence sexuelle peut faire partie d'une stratégie militaire, mais ils conviennent également que ce peut être « une conséquence d'une sélection médiocre des combattants, une mauvaise discipline, de piètres conditions de vie, un entraînement lacunaire et peu de cohésion entre les militaires ». <sup>25</sup> Wood se réfère aux résultats des recherches de Cohen, où « elle montre que les groupes armés non-étatiques qui pratiquent le recrutement forcé sont plus enclins à démontrer un usage important de violences sexuelles ». <sup>26</sup> Wood estime également que le recours à ce type de violence peut être commandé, ou toléré au sein d'un groupe armé. <sup>27</sup>

---

21 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 472.

22 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 425.

23 Secrétaire Général des Nations Unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 24/33.

24 Ted Alcorn, "Responding to sexual violence in armed conflict," *The Lancet* 383(9934) (2014), [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(14\)60970-3/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(14)60970-3/fulltext) (consulté le 18 janvier 2016), 2036.

25 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 429-430.

26 Elizabeth Jean Wood, "Rape is not inevitable during war," in Kathleen Kuehnast, Chantal de Jonge Oudraat, and Helga Hernes, eds., *Women and War: Power and Protection in the Twenty-First Century*, (Washington, DC: US Institute of Peace Press, 2011), 58.

27 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 467 & 470.

Pour conclure sur ce premier aspect clé, la littérature donne un certain nombre de raison expliquant pourquoi la violence sexuelle est toujours utilisée en tant qu'arme de guerre. Ce raisonnement peut parfois paraître contradictoire : par exemple, ce type de violence peut être considéré comme faisant partie d'une stratégie militaire définie, ou comme une conséquence de l'effondrement des procédures militaires. Cependant, cela constitue une représentation plausible de la nature et de la situation de chaque conflit. Bien que certains universitaires aient souligné le besoin d'approfondissement des recherches, la littérature est unanime quant à l'identification des raisons de l'usage de cette violence : un sentiment d'impunité, une détermination à exercer un certain pouvoir, et soit une stratégie militaire préméditée, soit des pratiques militaires indigentes.

### **Les hommes et les garçons peuvent être victimes, et les femmes auteurs**

Le second principe-clé de la revue de littérature postule que les hommes et les garçons peuvent être les victimes, et les femmes les auteurs. Solangon et Patel notent que : « les résultats de la revue de la littérature indiquent que les preuves et les concepts de violence sexuelle contre les hommes en situation de conflit sont assez limités ». <sup>28</sup> Quelques années plus tard, Watson met en évidence les progrès réalisés dans le milieu universitaire, mais aussi le manque de développement des informations pour les praticiens. <sup>29</sup> Le travail consistant à réunir des données exactes s'avère potentiellement plus exigeant que pour les femmes, car les violences sexuelles faites aux hommes rentrent fréquemment dans le cadre de la « torture ». <sup>30</sup> D'autres obstacles à la collecte de données sont dus à la honte éprouvée par les hommes résultant de la stigmatisation, la rupture de tabous sociaux ou de possibles lois du pays d'origine, mais également la démoralisation résultant de l'incapacité de se défendre soi-même. Historiquement, on remarque également un manque de sensibilisation et de soutien de la part des milieux médical, légal et journalistique. Skjelsboek propose que le sentiment d'émasculation éprouvé par certains hommes peut rendre leur témoignage auprès d'une femme difficile: « Afin de fournir un meilleur accès aux données, il serait peut-être nécessaire que davantage d'hommes s'impliquent dans ces

---

28 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 422.

29 Watson, "Preventing and Responding to Sexual and Domestic Violence against Men: A Guidance Note for Security Sector Institutions," 3.

30 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 422-423.

recherches ».<sup>31</sup> Cet argument est appuyé par Hague, qui résume, lors du Sommet Mondial de 2014 : « La collecte de données ne doit pas ignorer celles concernant les hommes et les garçons ».<sup>32</sup>

Bien que les recherches en la matière soient limitées, les raisons des violences sexuelles faites aux hommes sont manifestes dans la littérature, en particulier dans les travaux de Solangon et Patel. Ils expliquent qu'elles peuvent représenter un rite initiatique au sein d'un groupe, à la suite de la conscription ou d'un enlèvement, ou pour briser la cohésion d'un autre groupe, ou encore en guise de « violence sexuelle génocidaire [...] [par] la mutilation ou les blessures génitales faites aux hommes appartenant à certains groupes ethniques, dans le but de les rendre impuissants ».<sup>33</sup> Ils remarquent également que « la plupart des cas de violences sexuelles perpétrées contre des hommes se produisent lorsque les victimes sont détenues [...] à des fins d'interrogation et de punition ».<sup>34</sup> Dr. Aburabi, un médecin du CICR, explique qu'il est possible d'identifier les personnes à risque dans les camps de détention : « les jeunes détenus, les primo-délinquants, ceux qui montrent une apparence spéciale, ceux présentant un handicap cognitif ou autre, mais également les personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenre ou intersexuées ».<sup>35</sup>

La complexité du sujet apparaît également dans la littérature traitant des femmes auteurs de violences. Wood déclare que des militaires féminines américaines étaient responsables d'actes de violence sexuelle en Irak, en Afghanistan et dans la baie de Guantanamo.<sup>36</sup> En 2015, le Tribunal international pénal pour le Rwanda maintient sa condamnation de Pauline Nyiramasuhuko, l'ancienne

---

31 Inger Skjelsboek, "Sexual violence in the post-Yugoslav wars," in Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power and Protection in Twenty-First Century*, 82.

32 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Statement of Action - Global Summit to End Sexual Violence in Conflict," Foreign & Commonwealth Office, (juin 2014), <https://www.gov.uk/government/publications/statement-of-action-global-summit-to-end-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 26 novembre 2015).

33 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 419 & 428-429.

34 *Ibid.*, 429-430.

35 Vincent Bernard, et Elvina Pothelet, "Through the eyes of a detention doctor: Interview with Raed Aburabi," *International Review of the Red Cross*, 96(894) (2014), doi: 10.1017/S1816383115000284 (consulté le 11 janvier 2016), 482.

36 Wood, "Rape is not inevitable during war," in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 45.

ministre de la famille et du développement des femmes, pour avoir aidé à organiser, et avoir contraint d'autres personnes à commettre des viols lors du conflit rwandais en 1994.<sup>37</sup> D'autres travaux identifient des auteurs féminins au Sierra Leone,<sup>38</sup> en Haïti et en République Démocratique du Congo.<sup>39</sup> La littérature met l'accent sur la nécessité de recherches plus poussées quant aux raisons pour lesquelles les femmes commettent des violences sexuelles, mais Edström et al. proposent que « certaines causes peuvent inclure l'adaptation des femmes à des normes de masculinité militarisée, le désir de rediriger la violence sexuelle, ou la volonté d'humilier un ennemi ».<sup>40</sup>

Concernant le nombre d'hommes et de garçons victimes, et celui de femmes auteurs, les difficultés à obtenir des chiffres fiables et le manque de recherche en la matière sont prégnants dans la littérature. Solangon et Patel affirment que, dans les années 1990, 80% des cinq mille hommes emprisonnés dans un camp bosniaque ont été violés, et que l'on a enregistré des violences similaires commises contre des hommes dans 25 conflits du monde moderne.<sup>41</sup> Il est probable que les survivants masculins représentent une proportion extrêmement faible du nombre total de victimes. Cependant, étant donné la nature de ce « crime caché », davantage de preuves et de recherches sont nécessaires, en particulier dans les comptes-rendus de « torture » commise contre des hommes. En ce qui concerne les auteurs féminins, les recherches de Cohen suggèrent que « les combattantes ont participé à 25% des viols collectifs du RUF [Revolutionary United Front, Front révolutionnaire uni au Sierra Leone] ».<sup>42</sup> Néanmoins, la

---

37 Human Rights Watch, "Rwanda: International Tribunal Closing Its Doors," HRW, (décembre 2015), <https://www.hrw.org/news/2015/12/23/rwanda-international-tribunal-closing-its-doors> (consulté le 6 janvier 2016) &

Marianne Mollmann, "Rape in war: No more excuses," Human Rights Watch, (juillet 2011), <https://www.hrw.org/news/2011/07/22/rape-war-no-more-excuses> (consulté le 6 janvier 2016).

38 Wood, "Rape is not inevitable during war," in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 45.

39 Jerker Edström, Alexa Hassink, Thea Shahrokhi, et Erin Stern, eds., "Engendering Men: A Collaborative Review of Evidence of Men and Boys in Social Change and Gender Equality," EMERGE Evidence Review, Promundo-US, Sonke Gender Justice and the Institute of Development Studies. (septembre 2015), <http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7059/EMERGE.pdf?sequence=1> (consulté le 22 janvier 2016), 142.

40 Ibid.

41 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 419.

42 Wood, "Rape is not inevitable during war," in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 47.

conclusion principale de littérature est que « bien davantage de recherches sont nécessaires pour déterminer le nombre exact de femmes auteurs de violences sexuelles, ainsi que les causes et conséquences de leur perpétration ». <sup>43</sup>

Pour conclure sur ce deuxième principe, la littérature nuance la préconception selon laquelle la violence sexuelle est une question de genre, où les hommes exercent impunément une domination sur les femmes, en démontrant que les hommes et les garçons peuvent en être victimes, et les femmes les auteurs. Les travaux détaillent les différentes causes et contextes des violences sexuelles faites aux hommes et garçons. Par contre, il semble que bien plus de recherches seraient nécessaires pour comprendre les raisons de l'usage de violence sexuelle par les femmes. Le nombre d'hommes et de garçons victimes et de femmes auteurs, comparé au nombre de femmes victimes et d'hommes auteurs, est très imprécis dans la littérature. La revue a toutefois démontré que cela représente un aspect non négligeable de la violence sexuelle en période de conflit. Par ailleurs, il est suggéré que ce deuxième principe-clé n'en contredit pas un autre ci-après (selon lequel la violence sexuelle n'est pas inévitable), puisque l'on peut affirmer qu'une meilleure compréhension du problème met en lumière sa complexité. L'on expliquera plus loin que le recours à la violence sexuelle n'est pas systématique, mais le cas échéant, les victimes peuvent être des hommes et des garçons tout comme des femmes et des filles.

### **La gestion des répercussions**

Le troisième principe-clé de la revue de littérature concerne les challenges posés par la gestion des répercussions de ces actes de violences, entre autres : apporter de l'aide médicale et psychologique, faire face à la propagation d'infections sexuellement transmissibles (IST), aborder le problème de l'avortement, et adapter le soutien aux hommes et enfants. Bouvier décrit la nécessité d'offrir des soins médicaux dans les 72 heures : « dans le but de prévenir les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et d'assurer la contraception d'urgence ». <sup>44</sup> Il donne un exemple de ces difficultés dans une étude en RDC, où

---

43 Edström *et al.*, eds., "Engendering Men: Collaborative Review of Evidence of Men & Boys in Social Change and Gender Equality," 142.

44 Paul Bouvier, "Sexual violence, health and humanitarian ethics: Towards a holistic, person-centred approach," *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014), doi: 10.1017/S1816383115000430 (consulté le 11 janvier 2016), 573.

plus de 95% des survivants n'ont pas accès à une aide médicale d'urgence dans ce laps de temps.<sup>45</sup> Skjelsboek en constate les implications pour la santé reproductive des individus, ainsi que la stigmatisation résultant de la contraction d'une IST, et suggère : « Il est nécessaire d'en savoir plus sur la mesure dans laquelle la violence sexuelle en conflit armé contribue à la propagation du VIH/SIDA ».<sup>46</sup> Solangon et Patel écrivent qu'il y a un « besoin urgent de [...] prise en charge psychiatrique dans la gestion du traumatisme »,<sup>47</sup> et Bouvier souligne la nécessité d'un soutien sur le long terme : « Continuité des soins et suivi régulier, tels que soins médicaux et aide psychologique et psychosociale, sont indispensables sur une période »<sup>48</sup>. Les autres enjeux de la gestion des répercussions comprennent le traitement des prolongements légaux, lorsque le viol est illégal et que l'avortement est proscrit. Bouvier insiste sur le besoin de soutenir les femmes à la suite d'un avortement, alors qu'« elles peuvent être humiliées, exclues ou stigmatisées [...], violentées, parfois même à mort [...], [ou] poursuivies et emprisonnées ».<sup>49</sup>

La revue de littérature indique que les enfants montrent des besoins spécifiques, selon qu'ils aient commis ou été victimes, ou encore représentent le fruit, de violences sexuelles. Duroch et Schulte-Hillen décrivent ainsi le travail de Médecins Sans Frontières : « Soigner des enfants présente des enjeux supplémentaires, tels que [...] gérer parfois des traumatismes physiques et psychologiques sévères », mais également la nécessité d'obtenir le consentement éclairé des patients avant d'apporter une aide médicale.<sup>50</sup> Solangon et Patel évoquent : « la difficulté de réintégrer des enfants soldats, qui peuvent avoir été utilisés comme esclaves sexuels ou forcés à commettre des actes de violence sexuelle ».<sup>51</sup> L'Alliance MenEngage et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)<sup>52</sup> affirment qu'il est nécessaire de « Cibler des stratégies et techniques spécifiques

---

45 Ibid., 574

46 Skjelsboek, "Sexual violence in post-Yugoslav wars," in Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 81.

47 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 434.

48 Bouvier, "Sexual violence, health and humanitarian ethics: Towards a holistic, person-centred approach," 576.

49 Ibid., 582.

50 Françoise Duroch, et Catrin Schulte-Hillen, "Care for victims of sexual violence, an organization pushed to its limits: The case of Médecins Sans Frontières," *International Review of the Red Cross*, 96(894) (2014), doi: 10.1017/S1816383115000107 (consulté le 11 janvier 2016), 616 and 618-619.

51 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 434.

52 Abréviation adoptée par convention en accord avec sa précédente dénomination.

pour travailler avec des enfants et adolescents qui ont vécu, commis ou été témoins d'actes de violence sexuelle ». <sup>53</sup> Steinberg, ambassadeur des États-Unis en Angola dans les années 1990, remarque qu'il y a « de jeunes garçons, qui n'ont jamais appris à interagir avec des filles de leur âge sur un même pied d'égalité ». <sup>54</sup> Bouvier identifie les prérequis des soins de courte ou longue durée aux enfants nés d'actes de violence sexuelle : « ces enfants doivent être considérés comme vulnérables, et présentant un risque fort de retombées négatives sur leur santé et développement ». <sup>55</sup> Un rapport de l'ONU de 2015 évaluant les conséquences de la guerre en Bosnie Herzégovine vingt après la fin du conflit note le manque de soutien aux « enfants nés de viols commis durant la guerre, qui sont particulièrement exposés à un risque de stigmatisation, d'abandon, de rejet et de faible statut socio-économique ». <sup>56</sup>

La littérature illustre également que les besoins des hommes dans la gestion des répercussions diffèrent de ceux des femmes et enfants. Solangon et Patel exposent les épreuves que doivent traverser les victimes de violences sexuelles, non moins que là où l'homosexualité est illégale, mais « Les hommes sont souvent mis au ban de la société, appelés « bush wives », émasculés, humiliés et parfois accusés d'avoir provoqué l'agression ». <sup>57</sup> Ils mettent en avant la nécessité d'une éducation adaptée et de campagnes de communication, mais également d'une aide psychologique spécifique. <sup>58</sup> Ils reconnaissent également les épreuves que traversent les auteurs de violences sexuelles : « Réintégrer socialement des hommes et des garçons que l'on a forcés à violer une famille ou un membre de la communauté demeure extrêmement problématique dans beaucoup de sociétés ». <sup>59</sup> MenEngage et le FNUAP soulignent les besoins d'autres hommes :

---

53 MenEngage Alliance et Fonds des Nations Unies pour la Population, "Sexual Violence in Conflict and Post-Conflict: Engaging Men and Boys," (juillet 2012),

<http://menengage.org/resources/sexual-violence-conflict-post-conflict-engaging-men-boys/> (consulté le 12 janvier 2016), 12.

54 Donald Steinberg, "Women and War: an Agenda for action," in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power and Protection in Twenty-First Century*, 121.

55 Bouvier, "Sexual violence, health and humanitarian ethics: Towards a holistic, person-centred approach," 582-583.

56 Secrétaire Général des Nations Unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 20/33.

57 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 421.

58 *Ibid.*, 432-433 & 435.

59 *Ibid.*, 421.

« Comprendre qu’être témoin de violences subies par leurs êtres chers est une expérience directe de l’agression et peut entraîner des traumatismes aussi profonds et durables que ceux qui y ont survécu ». <sup>60</sup> Un autre aspect réside dans l’augmentation potentielle des violences domestiques, qu’ont constatée nombre d’auteurs, dont Skjelsboek. <sup>61</sup> Steinberg parle également d’hommes qui, une fois rentrés du conflit en Angola et peu compétents, se retrouvent au chômage au sein de communautés où les femmes ont appris à vivre sans eux. Ceci entraîne un accroissement de la consommation de drogues et d’alcool, qui conduit à la violence domestique : « En fait, la fin de la guerre civile a tout bonnement marqué l’avènement d’une ère de violence contre les femmes et les filles ». <sup>62</sup> Edström et al. mettent en évidence des résultats, montrant « la perpétuation et la prévalence [de la violence sexuelle] dans des situations d’après-conflit ». <sup>63</sup> Ils se réfèrent aux recherches effectuées au Rwanda, où les hommes sont « plus enclins à user à la fois de violence physique et sexuelle contre leur conjoint » s’ils ont participé à des actes de génocide dans ce conflit. <sup>64</sup>

Pour résumer les conclusions de ce troisième aspect présenté par la revue de littérature, il apparaît évident que la gestion des répercussions pose des enjeux considérables, à la fois sur le court terme et le long terme, comprenant la nécessité de soins médicaux et psychologiques ; de mesures pour lutter contre la prolifération d’IST ; d’aider les femmes devant subir ou se remettre d’un avortement ; et d’apporter un soutien adapté aux enfants et aux hommes. De plus, la revue de littérature désigne le fait de briser l’engrenage de la violence comme une notion importante de la gestion des répercussions, qui plus est lorsque la violence sexuelle est toujours présente après le conflit. C’est une perspective inquiétante à gérer pour la plupart des nations, mais d’autant plus difficile pour les pays fortement touchés par un conflit, et où un tel soutien n’est pas préexistant.

---

60 MenEngage Alliance et FNUAP, “Sexual Violence in Conflict and Post-Conflict: Engaging Men and Boys,” 11.

61 Skjelsboek, “Sexual violence in post-Yugoslav wars,” in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 81.

62 Steinberg, “Women and War: an Agenda for action,” in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power and Protection in Twenty-First Century*, 121.

63 Edström *et al.*, eds., “Engendering Men: Collaborative Review of Evidence of Men & Boys in Social Change and Gender Equality,” 141.

64 *Ibid.*, 143.



## Les risques de sécurisation ainsi que de détournement d'attention de l'agenda *Femmes, Paix et Sécurité*

Le quatrième élément mis en évidence par la revue de littérature concerne les risques que présentent la sécurisation du problème et de détournement d'attention de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (FPS). Kirby écrit qu'« un projet politique mettant en évidence la violence sexuelle [...] doit, s'il rencontre un succès, pouvoir engendrer un effet politique qui allouera les ressources matérielles » à ce problème, et prévient qu'il existe un potentiel de transformation de la réflexion pour aborder à la fois d'autres crimes de guerre et la violence domestique.<sup>65</sup> Il remarque, par exemple, que « dans l'Est de la République Populaire de Chine, les données d'enquête auprès des ménages révèlent des taux extrêmement hauts de violence conjugale, en dépit de la fixation générale des atrocités commises par les groupes armés ». <sup>66</sup> Wood en convient : « Dans certaines situations de conflit, la fréquence des violences sexuelles commises par les acteurs armés est significativement moindre comparée aux violences commises par les partenaires, connaissances ou étrangers », <sup>67</sup> de même qu'Alcorn :

Des études ont montré de façon répétée que les survivants ont une propension nettement plus élevée à signaler un viol si un étranger en est l'auteur, que si un mari ou un petit-ami en sont les auteurs. Dans les situations de conflit et d'après-conflit, le sous-signalement de violences sexuelles au sein des ménages peut grandement augmenter la proportion des violences sexuelles imputées aux groupes armés.<sup>68</sup>

Les résultats de la revue de littérature ont également mis en évidence une reconnaissance croissante qu'étant donné que les hommes soient à la fois victimes et auteurs de violences sexuelles, cela pourrait réduire les acquis durement gagnés de l'agenda FPS. Kuehnast et al. déclarent que l'UNSCR 1325, passée en 2000, « attribue aux organisations de la société civile et aux militantes de la paix dans la monde une victoire décisive et un instrument de mobilisation faisant autorité »<sup>69</sup> et,

---

65 Kirby, "Ending sexual violence in conflict: Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," 463.

66 Ibid., 462.

67 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 460.

68 Alcorn, "Responding to sexual violence in armed conflict," 2035.

69 Kuehnast et al., eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 2.

en 2007, Alison demande : « si les féministes arrêtent de parler de viol, qui le fera ? »<sup>70</sup> La critique de Kirby de la PSVI et son soutien manifeste aux survivants hommes et garçons, pourrait éventuellement impliquer que « l'ONU et les états participants seront désormais moins efficaces dans le repérage et les réponses apportées aux relations de pouvoir patriarcales et *aux ordres hiérarchiques de genre [...] [et] l'on pourrait s'attendre à ce que les programmes* existants ne réduisent les ressources dédiées aux femmes et aux filles de moitié (ou de façon significative) ». <sup>71</sup> Cependant, le CICR semble faire bon accueil à cette nouvelle structuration : « l'attention est passée de la situation critique des femmes durant un conflit à une approche plus large, basée sur les vulnérabilités des femmes et des hommes en fonction de leur genre. »<sup>72</sup> Ce point de vue est soutenu par Solangon et Patel : « on doit attirer l'attention sur la violence sexuelle faite aux hommes, non comme une menace aux droits des femmes mais comme une lutte associée dans la guerre contre la violence sexuelle basée sur le genre ». <sup>73</sup> Bien que certains universitaires ne soient pas à l'aise avec cette remarque, Kirby note qu'il est possible de suivre les changements de termes dans les UNSCR 1888 et 1960 en 2008 et 2009 centrées sur les femmes, puis l'UNSCR 2106 de juin 2013 mentionnant « femmes et consultants en questions de genre » jusqu'aux « consultants en questions de genre » de l'UNSCR 2122 d'octobre 2013. <sup>74</sup> Ceci suggère une reconnaissance et une acceptation croissantes par la communauté internationale que le problème de violence sexuelle en conflit doit être abordé en termes d'impact sur les hommes et les garçons, au même titre que les femmes et les filles.

En conclusion de ce quatrième point-clé, les résultats de la revue de littérature montrent qu'il est important de placer la violence sexuelle commise en tant qu'arme de guerre dans une perspective de taux plus élevés de violence *domestique* en conflit, post-conflits et en absence de conflit. Par ailleurs, bien que cet ouvrage se veuille être une analyse impartiale du sujet, l'importance du rôle des femmes dans les questions de paix et de sécurité ne doit être sous-estimée, à la fois en termes de gestion efficace des répercussions et de prévention de futures occurrences de violences sexuelles en conflit.

---

70 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 424.

71 Kirby, "Ending sexual violence in conflict: Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," 471.

72 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Introduction.

73 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 436.

74 Kirby, "Ending sexual violence in conflict: Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," 470.

## La violence sexuelle en situation de conflit n'est pas inévitable

Le cinquième point-clé de la revue de littérature démontre que la violence sexuelle perpétrée en situation de conflit n'est pas inévitable. D'après ses propres recherches et la synthèse des conclusions d'autres universitaires, Wood identifie des différences dans l'étendue et les modes de la violence sexuelle, son timing, sa place au sein d'un répertoire de modes opératoires violents et son caractère symétrique ou asymétrique au cours d'un conflit donné. Elle découvre en outre que ces différences ne peuvent être justifiées ni par le type de conflit, ni par les normes ou traditions dominantes, les religions pratiquées ou les occasions se présentant pour commettre des violences sexuelles. De plus, ces différences ne peuvent s'expliquer par la difficulté à obtenir des données fiables.<sup>75</sup> Wood conclut ainsi que « la variabilité omise, ainsi que l'absence relative de violences sexuelles en temps de guerre par un ou plusieurs groupes armés, ont d'importantes répercussions politiques : contrairement à ce qui est parfois avancé, le viol n'est pas inévitable en situation de guerre ». <sup>76</sup> Wood donne des exemples de groupes armés n'ayant pas employé la violence sexuelle au Salvador, en Israël ou Palestine, au Vietnam et au Sri Lanka<sup>77</sup>. Cependant, elle prévient également que « par absence de violence sexuelle, j'entends l'absence relative de violence sexuelle : celle commise par un groupe est très rare (mais pas inexistante) ». <sup>78</sup>

Dans un ouvrage ultérieur, Wood identifie un autre facteur de variation, lorsque la violence ne cible uniquement les femmes ou les deux sexes.<sup>79</sup> Elle donne également des chiffres provenant d'autres travaux de recherche académiques. Elle cite par exemple Nordås qui affirme que : « 59% des 177 acteurs armés dans les guerres civiles entre 2000 et 2009 dans vingt pays africains n'ont pas été signalés avoir commis des viols ou d'autres formes de violence sexuelle ». <sup>80</sup> Elle fait également allusion aux conclusions de Cohen : « « lorsqu'un camp du conflit encourage la violence sexuelle et l'autre pas, une tendance qui se vérifie dans 40% des guerres civiles ». <sup>81</sup> De plus, elle se base sur les travaux conjoints de Cohen et Nordås :

---

75 Wood, "Rape is not inevitable during war," in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 37-39 and 43-45.

76 *Ibid.*, 39.

77 *Ibid.*, 40 & 43.

78 *Ibid.*, 39.

79 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 461.

80 *Ibid.*, 458.

81 *Ibid.*, 462.

La meilleure base de données inter-nations confirme que les violences sexuelles (y compris les viols) varient selon les armées, les organisations d'insurgés et les milices pro-gouvernements. En effet, pour ces trois types d'acteurs armés, une grande majorité n'a pas perpétré d'actes de violence sexuelle entre 1989 et 2009.<sup>82</sup>

Dans leurs recherches sur les violences sexuelles faites aux hommes, Solangon et Patel reconnaissent que « la violence sexuelle n'est plus principalement considérée comme un désir sexuel biologique, mais de plus en plus comme une démonstration de force, de domination et d'humiliation ».<sup>83</sup> Le CICR en convient : « Il n'est plus défendable d'affirmer que la violence sexuelle représente simplement le côté sombre de nos pires pulsions humaines et un dommage collatéral de la guerre ; il est aujourd'hui largement admis que la violence sexuelle n'est pas une conséquence inévitable des conflits armés ».<sup>84</sup> C'est un point-clé de la revue de littérature, car cela implique que si la violence sexuelle n'est pas toujours utilisée comme arme de guerre, alors des mesures préventives doivent être dérivées de ces conflits et appliquées à de futurs faits de violence sexuelle en temps de guerre.

### **Résumé des points-clés de la revue de littérature**

Pour conclure cette revue de littérature, les analyses effectuées par les universitaires et les professionnels ont mis en évidence un certain nombre de raisons expliquant l'usage de la violence sexuelle en conflit, ainsi que des preuves indiquant que les hommes et les garçons peuvent en être victimes, et les femmes les auteurs. Ces études ont révélé son caractère non inévitable en situation de conflit, étant donné que tous les groupes armés n'en font pas toujours usage dans tous les conflits. Elles ont également souligné le défi que représente la gestion de ses répercussions ; les risques qu'entraîne la titrisation lorsque les ressources ne sont plus suffisantes pour lutter contre les crimes de guerre et les autres formes de violence domestique, et le danger de l'attention détournée par l'agenda FPS.

---

82 Ibid., 459.

83 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 425.

84 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Partie 4.

## Approches préventives actuelles

### La compréhension

Intéressons-nous maintenant à l'analyse des approches préventives existantes, qui couvrent quatre domaines : la compréhension, le soutien de haut niveau, la formation, et la législation. Premièrement, il est nécessaire de comprendre un problème pour empêcher qu'il ne se reproduise. La partie précédente, portant sur les résultats de la revue de littérature, a cherché à montrer une compréhension accrue des problèmes concernant l'usage de violence sexuelle en tant qu'arme de guerre. Bien que ces travaux soulignent la nécessité d'approfondir ces recherches, il existe aujourd'hui une solide base de travail qui a fait progresser la compréhension de ce sujet. Le CICR note que « sa prévalence et ses graves répercussions sur les individus et les sociétés, ainsi que ses dynamiques sous-jacentes, ont progressivement fait l'objet d'une meilleure compréhension au cours des deux dernières décennies ». <sup>85</sup> Par exemple, bien que Médecins Sans Frontières ait été fondée en 1971, on doit attendre 1999 pour que l'organisation conçoive son premier plan de traitement pour les survivants de violences sexuelles. <sup>86</sup>

La littérature a également montré une appréhension des lieux et moments reconnus propices à la perpétration d'actes de violence sexuelle. Par exemple, Solangon et Patel font la description de certaines de ces zones où les personnes sont vulnérables, telles que des camps de réfugiés, des passages de frontières, des lieux isolés comme des champs, ou, au contraire, des marchés ou des routes commerciales où la concentration des personnes est importante. Ils font également référence à des moments où la victime est plus vulnérable : en allant chercher de l'eau ou du bois, en allant à l'école, la nuit ou en période d'élections. <sup>87</sup> En particulier pour les hommes, Dr. Aburabi, médecin en milieu carcéral et membre du CICR, décrit les moments connus de vulnérabilité : « lors d'une primo-incarcération, lorsque le détenu est désorienté et isolé des instances de secours habituelles. [...] La prédominance est également élevée dans les centres d'interrogatoire ». <sup>88</sup> Skjelsboek propose qu'un indicateur de

---

85 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Introduction.

86 Duroch et Schulte-Hillen, "Care for victims of sexual violence, an organization pushed to its limits: case of Médecins Sans Frontières," 603.

87 Solangon et Patel, "Sexual violence against men in countries affected by armed conflict," 432.

88 Bernard et Pothelet, "Through eyes of a detention doctor: Interview with Raed Aburabi," 481.

vulnérabilité aux violences sexuelles apparaît lorsque que « le discours politique devient sexualisé », <sup>89</sup> et Watson note qu'un élément de prévention des violences sexuelles faites aux hommes (quoique tout aussi applicable aux femmes et enfants) consiste à « réduire la proportion de mauvais endroits et mauvais moments ». <sup>90</sup> Par conséquent, bien que davantage de recherches soient nécessaires, il semble que le niveau actuel de compréhension des problèmes fournisse une base satisfaisante pour la conception, la mise en place et l'évaluation de stratégies de prévention efficaces.

### **Le soutien de haut niveau**

Le deuxième domaine à l'étude pour sa contribution aux approches préventives actuelles est le degré de soutien international de haut niveau. En 2009, la résolution 1888 du Conseil de sécurité des Nations Unies crée le poste de Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles en conflit. Un an plus tard, la résolution 1960 mandate le Secrétaire général des Nations Unies pour produire un rapport où figurent les noms de tous les groupes armés ayant recours à la violence sexuelle en conflit, dans une stratégie de « naming and shaming », c'est-à-dire les nommer pour mieux les dévaloriser. Le rapport de 2015 détaille 45 groupes étatiques et non-étatiques, dont 13 listés pour la première fois. <sup>91</sup> De plus, « l'action de l'ONU contre la violence sexuelle en conflit » prend « des initiatives stratégiques visant à améliorer la coordination au sein du système, la construction de connaissances, la défense et le soutien technique à l'échelle nationale ». <sup>92</sup> Depuis 2013, 155 pays ont signé une Déclaration de l'assemblée générale des Nations Unies pour mettre fin à la violence sexuelle en conflit. <sup>93</sup> Lors de sa présidence du G8 en 2013, le Royaume-

---

89 Skjelsboek, "Sexual violence in post-Yugoslav wars," in: Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 81.

90 Callum Watson, "Bad apples or bad apple trees? An examination of the contexts in which sexual violence against men takes place," paper presented at a workshop entitled, 'Sexual Violence Against Men during Conflicts: Bridging the Gap between Theory and Practice', *The Graduate Institute of International and Development Studies*, Genève, (26-27 février 2015), 9.

91 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 1/33.

92 *Ibid.*, 25/33.

93 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," G7, (novembre 2015), [https://www.g7germany.de/Content/EN/\\_Anlagen/G7/2015-11-24-g7-erklaerung\\_svc\\_en.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](https://www.g7germany.de/Content/EN/_Anlagen/G7/2015-11-24-g7-erklaerung_svc_en.pdf?__blob=publicationFile&v=3)(accessed January 7, 2016), 2

Uni a assuré la production d'une Déclaration selon laquelle les membres du G8 s'engagent à soutenir une série de mesures comprenant : aide financière, formation, conseils sur la documentation des preuves, la reconnaissance que la violence sexuelle peut sérieusement enfreindre la Convention de Genève (et par là même faire l'objet d'une condamnation internationale en vertu de la compétence universelle), le besoin d'aborder le problème de la violence sexuelle en première phase de toute réaction, et l'absence, prévue dans les accords de paix ultérieurs, de toute amnistie pour les auteurs de violence sexuelle.<sup>94</sup> Sous la présidence de l'Allemagne en 2015, les membres du G8 ont également convenu de produire un rapport de suivi pour évaluer les progrès, qu'ils ont dûment réalisé (alors en qualité de membres du G7).<sup>95</sup>

En juin 2014, le Royaume-Uni a accueilli un sommet mondial avec la participation de 120 nations,<sup>96</sup> ainsi que la représentation de tous les membres du G7, dont quatre ministres des Affaires étrangères et le Haut représentant de l'Union Européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.<sup>97</sup> Le Secrétaire d'État américain, John Kerry, qui a clôturé le sommet, a exposé les grandes lignes de l'aide qu'entendent apporter les États-Unis, notamment l'initiative « Safe from the Start » annoncée en 2013, financée à hauteur de 22 millions de dollars en novembre 2015. Le Premier ministre britannique a nommé une Représentante spéciale pour la prévention de la violence sexuelle en conflit, la baronne Anelay, et la Stratégie pour la sécurité nationale de 2016 s'est engagée, s'agissant de la PSVI, à « étendre sa portée et sa mise en œuvre »,<sup>98</sup> le gouvernement britannique y ayant alloué, depuis son lancement en 2012 jusque fin 2015, 29 millions de livres.<sup>99</sup> L'Organisation du Traité de

---

94 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "The Foreign Secretary William Hague, Angelina Jolie and Zainab Hawa Bangura launch G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," Foreign & Commonwealth Office, (avril 2013), <https://www.gov.uk/government/news/g8-declaration-on-preventing-sexual-violence-in-conflict>(consulté le 27 novembre 2015).

95 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict."

96 Kirby, "Ending sexual violence in conflict: Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," 457.

97 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 2.

98 Gouvernement britannique, *National Security Strategy and Strategic Defence and Security Review 2015: A Secure and Prosperous United Kingdom*, Cm 9161, (novembre 2015), 63.

99 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 5.

l'Atlantique Nord (OTAN) a créé un poste permanent de Représentant spécial pour FPS en 2014. Pour sa mission Soutien déterminé (Resolute Support) en cours en Afghanistan, l'OTAN a incorporé FPS dès le début dans le processus de planification, démontrant ainsi que ce n'est « plus une arrière-pensée : une perspective de genre a été intégrée, du processus de décision politique à la rédaction du plan opérationnel de la mission et la constitution des troupes ». <sup>100</sup> Le CICR a modifié sa façon de fonctionner pour présumer, jusqu'à preuve du contraire, de l'existence de violences sexuelles au cours d'un conflit. <sup>101</sup>

Il semblerait donc qu'il existe un certain degré de soutien international de haut niveau émanant des Nations Unies, du G7, de l'OTAN, du CICR et de pays individuels, dans la lutte contre l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre. C'est un élément facilitateur important dans la conduite et l'aide à la mise en place de mesures préventives. Cependant, en raison des challenges que cela implique, davantage de ressources et un engagement durable de la communauté internationale seront nécessaires pour renforcer les mesures préventives actuelles et consolider les améliorations apportées. Par ailleurs, le soutien international venant d'organisations non-occidentales doit également être visible : par exemple, les recherches effectuées sur les versions en anglais des sites internet de l'Union Africaine (UA), le Commonwealth, la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et l'Organisation des États américains ont renvoyé très peu de résultats contenant des informations sur leurs politiques de prévention de la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre. De telles organisations doivent se montrer proactives dans leur condamnation de la violence sexuelle en conflit, qui doit être confortée par des actions concrètes. Leur engagement, financier ou autre, aiderait le reste de la communauté internationale, elle-même sous tension au niveau des ressources, et montrerait leur véritable opposition à la violence sexuelle en conflit.

---

100 Marriët Schuurman, "NATO and the Women, Peace and Security Agenda: Time to Bring It Home." *Connections: The Quarterly Journal*, XIV(3) (2015), [http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions\\_124032.htm?selectedLocale=en](http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_124032.htm?selectedLocale=en) (consulté le 12 janvier 2016).

101 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing" Part 2.



## La formation

Le troisième élément à être évalué dans sa contribution à prévenir la violence sexuelle en conflit concerne la provision actuelle consistant à former les forces armées et civiles. En 2010, l'action des Nations Unies a développé « des activités de pré-déploiement basées sur des scénarios [...] pour améliorer les capacités opérationnelles des soldats de la paix et des forces de police visant à agir promptement et de manière adéquate », <sup>102</sup> qui continuent d'être utilisées dans les centres d'entraînement des Nations Unies. En 2014, les pays membres de l'OTAN ont approuvé un nouveau Plan de Formation et d'entraînement pour les questions de genre dans les opérations militaires, « qui harmonise et synchronise l'éducation aux questions de genre à tous les niveaux ». <sup>103</sup> L'année suivante, l'exercice OTAN de gestion de crise militaro-politique le plus avancé « était le premier à ce niveau [...] à inclure des indicateurs montrant que la violence sexuelle liée au conflit constitue une tactique de guerre, et à tester la façon dont ces indicateurs peuvent influencer sur la prise de décision stratégique ». <sup>104</sup> La même année, le Royaume-Uni a annoncé la mise en œuvre d'un financement à hauteur de 700 000 livres pour entraîner les soldats de la paix de l'UA à prévenir et répondre aux violences sexuelles en conflit, <sup>105</sup> et également affirmé que toutes ses troupes déployées à l'étranger seraient entraînées par FPS et la PVTI pour novembre 2016. <sup>106</sup> En outre, le Royaume-Uni a formé à cette date plus de 8000 policiers et soldats de la paix africains, 2500 membres des forces armées maliennes et 800 membres des troupes Peshmerga irakiennes. <sup>107</sup> Alors que des cas ont été rapportés où des soldats de la paix de l'ONU ou de l'UA

---

102 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 26/33.

103 Schuurman, "NATO and Women, Peace and Security Agenda: Time to Bring It Home."

104 Ibid.

105 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Angelina Jolie Pitt joins Baroness Anelay to chart next steps on tackling sexual violence," Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, (juin 2015), <https://www.gov.uk/government/news/angelina-jolie-pitt-joins-baroness-anelay-to-chart-next-steps-on-tackling-sexual-violence> (consulté le 12 janvier 2016).

106 Baronne Sandip Verma, "The UK firmly believes that the 15<sup>th</sup> anniversary must represent the start of a new era on Women, Peace and Security," Gouvernement britannique, (13 octobre 2015), <https://www.gov.uk/government/speeches/the-uk-firmly-believes-that-the-15th-anniversary-must-represent-the-start-of-a-new-era-on-women-peace-and-security> (consulté le 26 novembre 2015).

107 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 7.

commettent eux-mêmes des violences sexuelles au lieu de les prévenir ou d'y mettre fin, les dispositifs de formation actuels contribuent à assurer de meilleurs comportements. Par conséquent, la formation peut être considérée comme une mesure importante donnant aux forces armées et policières les compétences et la compréhension nécessaires pour faire face aux cas de violence sexuelle et prévenir les occurrences ultérieures. Elle leur donne également le rôle de modèle pour « contribuer à définir des notions universelles sur le comportement, les rôles et les responsabilités que les acteurs des forces armées doivent avoir en conflit. Même les groupes rebelles peuvent en faire autant, dans l'attente qu'ils puissent un jour être reconnus comme acteurs nationaux légitimes ».<sup>108</sup> Cela fait écho à la vision du Secrétaire des Affaires étrangères de l'époque, William Hague, qui a déclaré en 2013 : « les membres des forces armées sont souvent les premiers à établir un contact avec les survivants, et pourraient également jouer un rôle important dans le changement des attitudes masculines ».<sup>109</sup>

## La législation

Le quatrième et dernier élément à l'étude pour sa contribution aux approches préventives actuelles concerne la législation, qui couvre le cadre légal, sa mise en œuvre et la dissuasion. Premièrement, s'agissant de la loi en elle-même, Gaggioli, avocate et universitaire, a examiné les dispositions légales actuelles en droit international humanitaire (DIH) et en droit international des droits de l'homme. Elle a mis en évidence que « La prohibition par le DIH du viol et d'autres formes de violence sexuelle s'applique à la fois aux conflits armés internationaux et non-internationaux et fait également partie du droit coutumier. En vertu des droits de l'homme, la violence sexuelle est interdite en tous temps ».<sup>110</sup> Elle souligne également que « Le viol et autres formes de violence sexuelle peuvent équivaloir à des crimes internationaux : crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de génocide, lorsque les critères de ces crimes [...] sont remplis. À ce titre, ils

---

108 Watson, "Bad apples or bad apple trees? Examination of contexts in which sexual violence against men takes place," 10.

109 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Foreign Secretary William Hague, Angelina Jolie and Zainab Hawa Bangura launch G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict."

110 Gloria Gaggioli, "Sexual violence in armed conflicts: A violation of international humanitarian law and human rights law," *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014), doi: 10.1017/S1816383115000211 (consulté le 11 janvier 2016), 537.

engagent la responsabilité pénale individuelle ».<sup>111</sup> Gaggioli conclut : « Le cadre légal international [...] est par conséquent extrêmement fort, bien que perfectible [...] Les différentes branches du droit international (DIH, droits de l'homme, droit pénal international) se font écho et se consolident entre elles, assurant ainsi une complémentarité essentielle ».<sup>112</sup> Une Déclaration du G8 en 2013 fait remarquer que « le droit humanitaire international présente une interdiction de longue date [...] et lorsque faisant partie d'une attaque systématique ou répandue contre une population civile, peut représenter un crime contre l'humanité et un acte constitutif du génocide ».<sup>113</sup> Un récent rapport d'une commission d'enquête parlementaire de la Chambre des Lords a « étudié la question d'un renforcement du droit international [...] [mais] a conclu que les dispositions actuelles sont satisfaisantes ».<sup>114</sup> Il semblerait donc que les dispositions légales soient, du moins en théorie, suffisamment solides.

Bien que la revue de littérature n'ait pas mis en évidence le besoin d'accroître la législation en la matière, elle a cependant mis l'accent sur sa mise en œuvre. Par exemple, Gaggioli appelle à « une meilleure mise en œuvre des règles existantes au sein d'un pays et des poursuites effectives des auteurs de crimes sexuels aux niveaux national et international ».<sup>115</sup> En 2013, le G8 soutient « le déploiement d'experts internationaux pour aider à construire les capacités judiciaires, enquêtrices et légales d'autres pays ».<sup>116</sup> Le CICR recommande que « Les autorités doivent s'assurer que des dispositifs adéquats soient en place afin que les victimes puissent rendre compte des violences de manière

---

111 Ibid.

112 Ibid.

113 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, «Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, (avril 2013), [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/185008/G8\\_PSVI\\_Declaration\\_FINAL.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/185008/G8_PSVI_Declaration_FINAL.pdf) (consulté le 27 novembre 2015).

114 Chambre des Lords, «Select Committee on Sexual Violence in Conflict: Report of Session 2015–16: Sexual Violence in Conflict: A War Crime,» Chambre des Lords, HL Paper 123, (12 avril 2016), <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld201516/ldselect/ldsvc/123/123.pdf> (accessed April 15, 2016), 8.

115 Gaggioli, «Sexual violence in armed conflicts: violation of international humanitarian law and human rights law,» 533.

116 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, «Foreign Secretary William Hague, Angelina Jolie and Zainab Hawa Bangura launch G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict.»

sécurisée et confidentielle »<sup>117</sup>. Ils appellent également à « une sensibilisation adéquate du personnel légal, des arrangements techniques spécifiques concernant la date et l'heure de l'audience, et une assistance légale adaptée pour tous les auteurs présumés ».<sup>118</sup>

Bien que cela représente un engagement considérable, certaines organisations aident les pays à améliorer leurs procédures légales. Par exemple, un rapport du G7 de 2015 a mis en relief le travail de « Justice Rapid Response » (JRR), un mécanisme intergouvernemental travaillant conjointement avec les Nations Unies. Ce rapport explique que JRR tient des listes d'experts en justice pénale (plus de 500 personnes) et des enquêteurs prêts à être missionnés, ces derniers entreprenant des investigations plus poussées.<sup>119</sup> Le site internet de JRR souligne que ces experts représentent 60 professions, « viennent de plus de 95 pays et parlent plus de 80 langues. Les membres du vivier de JRR proviennent à plus de 40% de l'hémisphère sud et plus de 50% sont des femmes ».<sup>120</sup> En moins de six ans, JRR a mené près de 70 enquêtes, y compris en Syrie et en Irak<sup>121</sup>. Le Royaume-Uni a également monté sa propre équipe de plus de 70 experts qui couvrent un ensemble de domaines, comprenant la police scientifique et la médecine légale.<sup>122</sup> Elle a travaillé sur 17 projets dans 13 pays, y compris la frontière de la Syrie afin de « faire progresser les enquêtes et améliorer les poursuites à l'encontre des auteurs de violence sexuelle en conflit »,<sup>123</sup> entre autres. En outre, les Ministres des affaires étrangères du G8 ont convenu, en 2013, de lancer un Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflits. Conçu par des fonctionnaires

---

117 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Partie 3.

118 Ibid.

119 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 7.

120 Justice Rapid Response, "Justice Rapid Response welcomes UN Women and Draper Richards Kaplan Foundation to its Executive Board," JRR, (novembre 2015), <http://www.justicerapidresponse.org/justice-rapid-response-welcomes-un-women-and-draper-richards-kaplan-foundation-to-its-executive-board/> (consulté le 7 janvier 2016).

121 Ibid. & G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 7.

122 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Foreign Secretary William Hague, Angelina Jolie and Zainab Hawa Bangura launch G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict."

123 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 7.

britanniques avec l'aide d'experts, il est révélé au Sommet mondial de 2014 pour « aider à la consolidation des preuves visant à porter les auteurs en justice ». <sup>124</sup> Depuis, le Royaume-Uni a développé un plan de formation et traduit le Protocole en plusieurs langues, y compris l'arabe, et aidé plusieurs pays à en faire usage, comme la Bosnie, la Colombie et l'Ouganda. <sup>125</sup> La profession médicale a également reconnu son rôle dans la collecte de preuves, bien que cette approche ne soit pas totalement honnête, étant donné que la fonction première de cette profession soit le traitement des patients et non le maintien de l'ordre. Cependant, depuis 2011, Physicians for Human Rights réunit les travailleurs du domaine de la santé et les professionnels du droit pour renforcer leurs efforts conjoints : « [Les praticiens cliniques] sont les premiers à tomber sur les éléments qui constituent des preuves ; ils doivent donc les identifier et les préserver dans l'optique de pouvoir les soumettre lors d'un procès au long cours ». <sup>126</sup> Il semblerait ainsi que la communauté internationale ait reconnu la nécessité d'aider les nations à améliorer leurs pratiques juridiques, et franchi des étapes pour instaurer un changement. Néanmoins, pour garantir un réel effet en tant que mesure préventive, cela requerra un engagement national et international, une formation et un mentorat de long terme ainsi que des ressources afin d'intégrer de bonnes pratiques et d'assurer une meilleure application de la législation adéquate. Il faudrait probablement aborder ce problème de manière plus approfondie, mais une fois que les états sont convaincus d'avoir adopté la législation appropriée, il est du devoir de la communauté internationale de les assister et de s'assurer de son application.

Le dernier aspect à l'étude en matière de législation est son efficacité en tant que moyen de dissuasion. Une des critiques majeures de la PSVI formulée par Kirby se fonde sur la fin de l'impunité : « l'hypothèse principale de l'impunité, selon laquelle l'augmentation des poursuites éviterait de futures atrocités, se heurte à une considérable opposition fondée sur son efficacité, son coût et la clarté de son

---

124 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Chair's Summary: Global Summit to End Sexual Violence in Conflict," Foreign & Commonwealth Office, (juin 2014), <https://www.gov.uk/government/publications/chairs-summary-global-summit-to-end-sexual-violence-in-conflict/chairs-summary-global-summit-to-end-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 27 novembre 2015).

125 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 5-6.

126 Alcorn, "Responding to sexual violence in armed conflict," 2037.

but ». <sup>127</sup> Kirby rappelle que les coûts moyens d'emprisonnement d'une personne aux Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda s'élèvent respectivement à 35 millions de dollars et 39 millions de livres. <sup>128</sup> Il met également en évidence que « les vainqueurs et les vaincus ne sont pas égaux devant la loi ». <sup>129</sup> Human Rights Watch note que les critiques du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ciblent le coût, la lenteur des procédures, le peu d'affaires traitées, la quantité de temps considérable, permettant ainsi aux condamnés de s'adresser aux médias, le manque de compensation pour les survivants, et l'abandon des charges à l'encontre des « vainqueurs » du Front patriotique rwandais. <sup>130</sup> Il semblerait que la perspective de peines de long terme puisse être annulée par l'opportunité à court terme de gagner une guerre.

Cependant, le TPIR a bien écroué l'ancien Premier ministre, chef d'État-Major des armées et le chef de cabinet du ministère de la Défense, <sup>131</sup> ainsi que la première femme auteur de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, Pauline Nyiramasuhuko. <sup>132</sup> Parmi d'autres affaires faisant date, on compte celle de Duško Tadić, qui fut le premier à être condamné pour de violents crimes de guerre sexuels contre des hommes en 1997. <sup>133</sup> En 2014, le Général Kakwavu et le « Colonel 106 » ont été déclarés coupables de crimes de violence sexuelle en République démocratique du Congo, des condamnations décrites par les Nations Unies comme « marquant une étape importante pour faire répondre les hauts gradés de leurs actes ». <sup>134</sup> En mars 2016, la Cour pénale internationale obtient sa première condamnation pour violences sexuelles en situation de conflit (y compris contre des hommes) avec Jean-Pierre Bemba. C'est également la première fois que la CPI poursuit un individu pour ses « responsabilités de commandement », Bemba occupant les fonctions de

---

127 Kirby, "Ending sexual violence in conflict: Preventing Sexual Violence Initiative and its critics," 464.

128 Ibid., 465.

129 Ibid.

130 Human Rights Watch, "Rwanda: International Tribunal Closing Its Doors."

131 Ibid.

132 Mollmann, "Rape in war: No more excuses."

133 Watson, "Bad apples or bad apple trees? Examination of contexts in which sexual violence against men takes place," 3.

134 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 8/33.

Président et chef d'État-Major du mouvement de libération du Congo.<sup>135</sup> Le CICR remarque l'importance symbolique des poursuites engagées contre ces individus, pour le message qu'elles font passer à d'autres, et la reconnaissance qu'elles apportent aux survivants.<sup>136</sup> Les résultats de la revue de littérature précédemment évoqués indiquent que la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre peut résulter d'un sentiment d'impunité. Par conséquent, le succès des poursuites contre des hommes politiques, des officiers de police et militaires de grade intermédiaire et supérieur, des membres de groupes étatiques et non-étatiques est une condition nécessaire pour empêcher que la violence sexuelle ne soit employée comme arme de guerre lors de futurs conflits. Il semblerait toutefois que bien davantage ne doit être accompli dans ce domaine pour en faire une mesure préventive.

### **Résumé des approches préventives actuelles**

L'évaluation des approches préventives actuelles montre que des mesures efficaces sont en place, bien que des améliorations soient requises. Le haut degré de compréhension du sujet représente le point positif, qui a permis l'élaboration et la mise en place de stratégies de prévention et de plans de formation. Il y a également un soutien considérable de membres-clés de la communauté internationale, qui a alloué des ressources au problème et impulsé des actions. Des milliers d'effectifs des forces civiles et militaires reçoivent un entraînement et des sanctions sont prises à l'encontre des soldats de la paix lorsqu'ils désobéissent aux ordres. Les dispositions légales sont substantielles, des preuves sont collectées et des poursuites sont engagées. Concernant les améliorations, davantage de recherches sont nécessaires pour approfondir la compréhension et concevoir des approches préventives supplémentaires (par exemple, empêcher les femmes d'avoir recours à la violence sexuelle). Davantage de ressources et un engagement durable de la communauté internationale sont nécessaires. Le soutien et le financement internationaux doivent venir d'organisations non-occidentales, comme l'UA, la Ligue des États arabes ou le Conseil de coopération du Golfe, et ce, de manière visible. Au vu des affaires dans lesquelles soldats de la paix ou forces de l'ordre commettent des violences sexuelles, une formation

---

135 Chambre des Lords, "Select Committee on Sexual Violence in Conflict: Report of Session 2015–16: Sexual Violence in Conflict: A War Crime," 22

136 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Partie 3.

plus étendue et des stages de perfectionnement doivent être dispensés (et des poursuites engagées). L'impact de ces formations doit être mesuré et elles doivent être réajustées si nécessaire. La formation et les exercices doivent être basés sur des scénarios complexes pour évaluer la compréhension et la réponse des étudiants. Une assistance de long terme approfondie doit être donnée aux pays montrant un faible système judiciaire et de piètres procédures pour engager des poursuites efficaces. Davantage de personnes, y compris les soldats de la paix des Nations Unies ou de l'UA et les vainqueurs, doivent être portés devant la justice plus rapidement, dans le but de réduire le sentiment d'impunité (et son coût). Il apparaît donc qu'il existe fondation solide sur laquelle se baser, mais les approches préventives actuelles requièrent un approfondissement si l'on veut les rendre capables de lutter plus systématiquement et de manière exhaustive contre la violence sexuelle en conflit.



## Etude de cas : Daech<sup>137</sup>

### Le mode opératoire de Daech

Ce travail va maintenant s'intéresser au cas de Daech et à son usage actuel de la violence sexuelle en Irak et en Syrie. Il considérera l'approche de Daech à la lumière des résultats de la revue de littérature et évaluera l'efficacité des méthodes de prévention existantes en tant que moyen d'empêcher l'organisation d'avoir recours à la violence sexuelle à l'avenir. Le SGONU décrit les « actes abominables de violence sexuelle liée au conflit »<sup>138</sup> commis par Daech depuis 2014 et confirmés par un rapport du G7.<sup>139</sup> Le rapport annuel du SGONU faisant la liste des groupes armés commettant des violences sexuelles en conflit, décrit le mode opératoire de Daech en Irak : « La violence sexuelle a été utilisée par l'EIIIIL comme instrument de sa stratégie consistant à répandre la terreur, persécuter les minorités ethniques et religieuses et éradiquer les communautés s'opposant à son idéologie ». <sup>140</sup> Dans un rapport ultérieur, l'ONU affirme que Daech emploie la violence sexuelle en tant que « tactique de guerre », <sup>141</sup> ce qui est également évoqué par Wood et sa vision de Daech comme un groupe qui « a résolument opté pour l'utilisation de la violence sexuelle pour poursuivre des objectifs organisationnels, ce qui en fait une stratégie ». <sup>142</sup> L'usage de violence sexuelle par Daech a également été rapporté dans des camps de détention et de réfugiés, et lors de contrôles aux frontières. <sup>143</sup> Tout comme les résultats de la revue de littérature, de telles caractéristiques confirment le postulat que la violence sexuelle peut être utilisée pour exercer un pouvoir, neutraliser la résistance communautaire, poursuivre des buts militaro-politiques et obtenir des informations. Il apparaît qu'elle ait également eu lieu dans des espaces dits vulnérables.

---

137 Voir note n°3 pour la justification de l'orthographe.

138 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 24/33.

139 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 1.

140 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 9/33.

141 Nations unies, "Report on Protection of Civilians in Armed Conflict in Iraq: 1 mai – 31 octobre 2015," 32.

142 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 472.

143 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 18/33.

Cependant, certains éléments dans l'usage de la violence sexuelle par Daech semblent différer ou présenter une forme plus accentuée que ceux rapportés par la revue de littérature. Par exemple, l'on peut affirmer que Daech y ait recours pour détruire les droits des femmes et leur valeur au sein de la société. Le Représentant spécial du SGONU pour la violence sexuelle en conflit note ainsi que « la célèbre offensive du Mont Sinjar d'août 2014 a été considérée comme une conquête tout autant sexuelle que territoriale ».<sup>144</sup> Dans des villes comme Raqqa, des marchés ont été créés pour vendre des femmes et des filles, des « régulations » de Daech spécifiant le taux du marché applicable selon leur âge.<sup>145</sup> L'approche de Daech comprend également la prise d'otage de femmes et de filles, décrite comme « une nouvelle et inquiétante dimension »<sup>146</sup> par le G7. Les membres notent qu'elle ne se réduit pas à Daech et prennent l'exemple des 270 écolières prises en otage à Chibok, au Nigeria, en avril 2014.<sup>147</sup> L'ONU identifie également le rapport : « les mêmes idéologies et objectifs qui encouragent Boko Haram à enlever des femmes et des filles au Nigeria incitent également l'EIIL à les réduire en esclavage en République arabe syrienne et en Irak ».<sup>148</sup> Un rapport d'Amnesty International de décembre 2014 constate que des milliers de femmes et de filles sont retenues prisonnières de Daech<sup>149</sup> et un rapport de l'ONU de janvier 2016 mentionne que le phénomène s'étend à d'autres minorités, avec environ 3500 yézidis réduits en esclavage.<sup>150</sup> Par ailleurs, les violences sexuelles faites aux femmes font « partie de l'économie politique utilisée pour générer des revenus par le trafic, le

---

144 Zainab Bangura, "Faith in Islam & Faith in Women: Why Gender Justice is Key to an Islam Without Extremes," International Crisis Group, (octobre 2015), <https://medium.com/the-future-of-conflict/faith-in-islam-faith-in-women-why-gender-justice-is-key-to-an-islam-without-extremes-8920277ef674#.dkje0o8jg> (consulté le 6 janvier 2016).

145 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 10/33.

146 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 1.

147 Ibid.

148 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 25/33.

149 Amnesty International, "Escape from Hell: Torture and Sexual Slavery in Islamic State Captivity in Iraq," Amnesty International, MDE 14/021/2014, (décembre 2014), [http://www.amnesty.org.uk/sites/default/files/escape\\_from\\_hell\\_-\\_torture\\_and\\_sexual\\_slavery\\_in\\_islamic\\_state\\_captivity\\_in\\_iraq\\_-\\_english\\_2.pdf](http://www.amnesty.org.uk/sites/default/files/escape_from_hell_-_torture_and_sexual_slavery_in_islamic_state_captivity_in_iraq_-_english_2.pdf)(consulté le 7 janvier 2016), 5-6.

150 Nations unies, "Report on Protection of Civilians in Armed Conflict in Iraq: 1 mai – 31 octobre 2015," 18.

commerce et le rançonnement de femmes et de filles. Les femmes sont devenues partie intégrante de la devise que l'EIIL utilise pour renforcer son pouvoir et sont monétisées comme un « butin de guerre ».<sup>151</sup> Le SGONU fait également allusion à une forme de construction nationale à travers la création de « bureaux matrimoniaux » vendant des femmes aux membres de Daech pour produire la prochaine génération.<sup>152</sup> Ainsi, cela montre que Daech utilise la violence sexuelle pour atteindre ses objectifs stratégiques politiques et militaires.

La plupart des rapports traitant des méthodes de Daech se concentrent sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles. Cependant, un rapport de l'ONU de 2016 reconnaît qu'entre 800 et 900 garçons ont été enlevés à Mossoul en juin 2015 et ceux « qui refusent d'obéir aux ordres de l'EIIL ont été fouettés, torturés ou violés ».<sup>153</sup> Le même document affirme en outre que « UNAMI et le HCDH ont vérifié un certain nombre de rapports sur des meurtres perpétrés par l'EIIL à l'encontre de personnes homosexuelles (en les jetant du haut d'un immeuble) ».<sup>154</sup> Le SGONU fait également état de violences sexuelles contre « des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenre et intersexuées [...] comme une forme de « nettoyage moral »<sup>155</sup> et comme « une forme de contrôle social » exercées par Daech à la fois en Irak et en Syrie.<sup>156</sup>

Enfin, le SGONU décrit une autre caractéristique-clé du type de violence sexuelle utilisée par Daech : « l'EIIL affiche de manière flagrante ses abus [sexuels] ».<sup>157</sup> Amnesty International remarque : « Plus que tout autre groupe, il a fait de grands efforts pour faire la publicité des horribles détails des atrocités qu'il commet [...] les mettant en perspective dans des vidéos et des communiqués largement relayés sur les réseaux sociaux, souvent en plusieurs langues ».<sup>158</sup> Amnesty International estime que cette technique a été déployée

---

151 Bangura, "Faith in Islam & Faith in Women: Why Gender Justice is Key to Islam without Extremes".

152 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 25/33.

153 Nations unies, "Report on Protection of Civilians in Armed Conflict in Iraq: 1 mai – 31 octobre 2015," 14.

154 Ibid., 17.

155 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 10/33.

156 Ibid., 2/33.

157 Bangura, "Faith in Islam & Faith in Women: Why Gender Justice is Key to Islam without Extremes".

158 Amnesty International, "Escape from Hell: Torture and Sexual Slavery in Islamic State Captivity in Iraq," 11.

afin de « propager la peur chez ses ennemis et quiconque se trouvant sur son chemin ». <sup>159</sup> Ces méthodes présentent probablement un caractère d'autant plus intimidant que Daech défie des tabous religieux et culturels traditionnels. Le SGONU suggère que « les réseaux sociaux ont converti la brutalité en une forme de propagande pour inciter, radicaliser et attirer des recrues ». <sup>160</sup> Le même rapport note également l'usage de violence sexuelle à travers « les mariages forcés à des combattants étrangers ». <sup>161</sup> Une autre raison expliquant la politique de violence sexuelle de Daech serait d'encourager les individus ne provenant ni d'Irak, ni de Syrie, de rejoindre le groupe. Ainsi, en exploitant les réseaux sociaux afin de toucher un public mondial, Daech a délibérément communiqué sur sa perpétration de violences sexuelles contre les femmes, les hommes, les enfants, les homosexuels et autres, servant le triple but de terrifier, attirer et faire la une des médias pour promouvoir son message principal.

Par conséquent, alors que les violences sexuelles perpétrées par Daech sont cohérentes avec les conclusions de la revue de littérature, sa stratégie implique également : l'avalissement des femmes (en tant qu'attaque contre les valeurs occidentales), la recherche de l'éradication des non-hétérosexuels, la violence sexuelle pour lever des fonds et le recrutement externe, et une campagne de communication ciblant la violence sexuelle. Le mode opératoire de Daech n'est pas unique en son genre, mais l'étude de cas révèle toutefois des aspects particuliers dans son approche.

### **Mesures préventives pour lutter contre les violences sexuelles commises par Daech**

Ce travail va maintenant évaluer l'efficacité des méthodes de prévention existantes mentionnées précédemment (compréhension; soutien de haut niveau; formation; et législation), en tant que moyen d'empêcher Daech d'avoir recours à la violence sexuelle à l'avenir. Premièrement, une compréhension des tenants et des aboutissants du recours à la violence sexuelle par Daech semble être établie par des rapports exhaustifs de l'ONU, du G7 et d'Amnesty International, par exemple, en dépit des difficultés rapportés par l'ONU pour obtenir des

---

159 Ibid.

160 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 25/33.

161 Ibid.

statistiques précises.<sup>162</sup> Ces difficultés sont, semble-t-il, contrebalancées par les intentions claires de Daech de faire la publicité de son usage de violence sexuelle plutôt que de le cacher ou le nier, comme le font certains autres groupes. Deuxièmement, il existe un soutien de haut niveau s'attaquant à l'usage répandu de violence sexuelle par Daech. Par exemple, la National Security Strategy de l'an dernier stipule que la PVSI serait particulièrement étendue à la Syrie et l'Irak,<sup>163</sup> et un rapport du G7 de 2015 sur la mise en œuvre d'une Déclaration du G8 de 2013 sur la PVSI contient des éléments d'assistance à l'Irak et la Syrie. Par exemple, le Royaume-Uni a dispensé des formations de prévention aux troupes peshmerga, a également entraîné les défenseurs des droits de l'homme irakiens et syriens à collecter des preuves dans le cadre du Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflits, et les États-Unis ont financé la documentation médico-légale pour des médecins syriens. Les canadiens ont financé enquêtes et aide aux survivants. La France a financé « Gynécologues Sans Frontières » pour aider les réfugiés syriens en Jordanie. L'Allemagne a financé le Centre pour les victimes de tortures de Berlin, pour les assister dans six provinces d'Irak, et également une station de radio irakienne qui aborde le problème de la violence sexuelle en conflit.<sup>164</sup> De même, le Royaume-Uni a financé « la formation de militants à l'usage de la radio pour donner du pouvoir aux femmes et impliquer les hommes dans le renversement des normes sociales quant au compte rendu de violences sexuelles ».<sup>165</sup> Le SGONU affirme : « Je condamne l'usage de violence sexuelle par l'EIIL" et recommande « Des programmes favorisant la réintégration sociale des femmes et filles libérées de la captivité ».<sup>166</sup> Il semblerait ainsi que le soutien international de haut niveau existe, au vu des actions entreprises, comme l'entraînement des forces peshmerga, des défenseurs des droits de l'homme, des médecins et des cybermilitants.

---

162 Ibid., 18/33.

163 Gouvernement britannique, *National Security Strategy and Strategic Defence and Security Review 2015: Secure and Prosperous United Kingdom*, 63.

164 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 3-4, 6-7.

165 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Angelina Jolie Pitt joins Baroness Anelay to chart next steps on tackling sexual violence".

166 Secrétaire général des Nations unies, "Conflict-related sexual violence: Report of Secretary General," 19/33 & 10/33.

Cela conduit à examiner la quatrième méthode préventive présentée par la revue de littérature, à savoir la législation, et plus précisément ses aspects de dissuasion et de mise en œuvre. La revue de littérature a précédemment confirmé que « la violence sexuelle est prohibée de manière absolue et adéquate par le droit international ». <sup>167</sup> Cependant, cela n'a apparemment pas eu l'effet escompté sur l'usage qu'en fait Daech dans sa stratégie, ce qui appuie les critiques précédemment mentionnées de Kirby sur la PVSJ. Le sentiment d'impunité de Daech ne semble connaître aucune limite en dépit de sa réputation sur la scène internationale et des condamnations venant des plus hauts niveaux. Amnesty International a déclaré que Daech est coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en partie pour avoir commis des violences sexuelles en Irak <sup>168</sup>. L'ONG a affirmé que le Droit International Humanitaire s'applique à Daech et que ses leaders civils et militaires « peuvent être pénalement responsables de crimes de guerre » et également des actes de leurs subordonnés forcés à les commettre ou ne les ayant pas empêchés. <sup>169</sup> Un rapport de l'ONU publié cette année convient que Daech a commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et « possiblement un génocide ». <sup>170</sup> Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a déclaré que « La communauté internationale doit continuer à suivre de près la situation en Irak en vue d'assurer que les auteurs d'abus choquants et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient tenus pour responsables ». <sup>171</sup> Dans ce même rapport, l'ONU enjoint le gouvernement irakien de modifier sa propre législation pour que les tribunaux irakiens entrent dans la juridiction internationale, et de renvoyer les affaires de violence sexuelle devant la Cour pénale internationale <sup>172</sup> (bien que cela semble improbable étant donné que le même rapport accuse les forces armées irakiennes de violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme). <sup>173</sup> Daech ne

---

167 Gaggioli, "Sexual violence in armed conflicts: violation of international humanitarian law and human rights law," 505.

168 Amnesty International, "Escape from Hell: Torture and Sexual Slavery in Islamic State Captivity in Iraq," 4

169 Ibid., 15.

170 Nations unies, "Report on Protection of Civilians in Armed Conflict in Iraq: 1 mai – 31 octobre 2015," i.

171 Ibid., début du rapport (pas de numéro de page).

172 Ibid., ii.

173 Ibid.

semble pas non plus découragé par les efforts entrepris par les membres du G7 pour collecter et étayer des preuves, comme cité précédemment, ou par le travail de la Commission d'enquête internationale en Syrie et de la Commission d'établissement de faits en Irak, soutenue par la Justice Rapid Response.<sup>174</sup> Ainsi, en dépit des efforts de collecte de preuves et d'accusations crédibles selon lesquelles les violences sexuelles commises par Daech équivalent à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et possiblement des actes de génocide, l'organisation ne semble pas être découragée.

### **Conclusions sur Daech**

Pour conclure cette étude de cas, Daech se révèle être à la fois caractéristique et spécifique. Une grande partie des raisons de son usage de violence sexuelle comme arme de guerre fait écho aux résultats de la revue de littérature : un sentiment d'impunité manifeste, un objectif d'exercice du pouvoir et de neutralisation de la résistance communautaire, faisant partie d'une stratégie militaire planifiée de conquête territoriale. La plupart des actes de violence sexuelle semblent être commis à l'encontre de femmes et de filles, plus particulièrement si elles appartiennent à des minorités ethniques et religieuses, mais de tels actes ont néanmoins également été commis contre des hommes et des garçons, dans le but d'obtenir des informations ou de réprimer l'opposition. Cette violence se passe dans des lieux connus pour leur vulnérabilité, tels que les camps de réfugiés ou de détention, et les contrôles aux frontières. D'autres éléments renvoyant aux résultats de la revue de littérature comprennent également la honte ressentie par les survivants, qui a exacerbé les difficultés à obtenir de l'aide et à réunir des données tangibles. Amnesty International a mis en évidence le nombre de familles yézidi ayant nié que leurs proches avaient été victimes de violences sexuelles, tout en insistant sur la systématisation de ces actes contre les membres de leur communauté.<sup>175</sup> Amnesty International a également décrit les difficultés éprouvées par les survivants à obtenir de l'aide médicale de psychologique, dues à un manque de sensibilisation, aux distances géographiques, aux coûts

---

174 G7, "G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict," 7.

175 Amnesty International, "Escape from Hell: Torture and Sexual Slavery in Islamic State Captivity in Iraq," 13-14.

et à la logistique nécessaires à l'accès aux services de soutien.<sup>176</sup> De nouveau, la revue de littérature avait identifié ces problèmes comme faisant partie des nombreux challenges de la gestion des répercussions.

La revue de littérature a mis en exergue que chaque conflit est différent, ce qui explique que les approches préventives exigent une compréhension approfondie du contexte et des réponses sur-mesure. La politique de Daech consistant à faire la publicité de son recours à la violence sexuelle via les canaux de communication les plus modernes sert un triple objectif : terroriser et soumettre la population d'Irak et de Syrie à l'organisation, attirer de nouveaux membres, et assurer la diffusion mondiale de son intention plus générale d'établir un califat islamique. Au cœur de sa campagne militaire, Daech semble mener une opération d'influence comprenant la violence sexuelle comme vecteur principal de son message. D'autres caractéristiques différenciant des résultats de la revue de littérature comprennent une politique financière et idéologique consistant à user de violence sexuelle pour rabaisser le statut des femmes et faire d'elles des consommables pouvant alimenter des fonds pour l'effort de guerre. L'organisation utilise également la violence sexuelle pour tenter d'éliminer les non-hétérosexuels, comme évoqué dans une moindre mesure dans la littérature.

En ce qui concerne les méthodes de prévention actuelles préalablement identifiées, l'étude du cas de Daech renvoie à la plupart des résultats de la revue de littérature. Il semble exister une bonne compréhension de la part de l'ONU, du G7 et d'Amnesty International, des tenants et des aboutissants de l'usage de la violence sexuelle par Daech, alors que des universitaires tels que Wood effectue déjà des recherches sur leurs méthodes. Le soutien international émane également des plus hauts niveaux, comme du SGONU, sa Représentante spéciale sur la violence sexuelle liée au conflit et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que le G7. Tout comme pour la revue de littérature, un tel soutien international reflète un biais occidental, et l'engagement d'autres entités comme la Ligue des états arabes et le Conseil de coopération du Golfe, s'avérerait utile. Ce soutien coïncide néanmoins avec des ressources entretenant un certain nombre de mesures, comme la formation des troupes peshmergas, des défenseurs des droits de l'homme, des médecins et des cybermilitants.

---

176 Ibid., 13.



La quatrième plage de stratégies de prévention existantes, la dissuasion par la législation, semble pourtant tristement inadaptée, malgré les tentatives de l'ONU et d'Amnesty International de réunir preuves et accusations tangibles concernant les violences sexuelles commises par Daech, et leur équivalence avec des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et peut-être des actes de génocide. Daech reste stoïque.

Peu d'autres mesures de prévention ont été mises en place pour lutter contre l'usage de violence sexuelle comme arme de guerre par Daech. Souvent encouragés par les militants communautaires et parfois les membres des familles des victimes, les journalistes ont déployé d'importants efforts pour rapporter ses actions. Conséquence involontaire, cela peut avoir entraîné une pression malvenue sur les survivants pour les pousser à parler à la presse. Par conséquent, Amnesty International a appelé à un journalisme plus responsable et à une plus grande sensibilité de la part des leaders locaux et des militants.<sup>177</sup> Il est pourtant important que les médias internationaux demeurent engagés afin de ne pas dissimuler les actes de violence sexuelle de Daech aux leaders mondiaux, qui devront impulser les stratégies de prévention futures. Un autre aspect est le rôle joué par le guide spirituel yézidi, Baba Sheikh, qui s'est exprimé publiquement en février 2015 pour exhorter sa communauté à soutenir les femmes yézidi s'étant échappées de Daech.<sup>178</sup> Bien que premièrement destinée à aider les survivants, ce message a également servi à remettre en question la stratégie de Daech consistant à avilir les femmes. Cependant, de tels messages doivent être réitérés régulièrement par un panel de leaders religieux et communautaires pour parvenir à contrebalancer les efforts de communication dévoués de Daech. Bien qu'il soit encore trop tôt pour déterminer l'impact que pourraient avoir ces mesures préventives supplémentaires, il apparaît que d'autres méthodes doivent être mises en place pour détourner Daech de sa stratégie d'usage de violence sexuelle. Ce besoin se fait d'autant plus sentir que les méthodes existantes à l'œuvre contre Daech et décrites dans la revue de littérature n'ont que peu d'impact, et n'ont eu aucun effet apparent à ce jour.

---

177 Ibid., 17.

178 Bangura, "Faith in Islam & Faith in Women: Why Gender Justice is Key to Islam without Extremes".

## Mesures préventives supplémentaires

La littérature universitaire et spécialisée n'offre que peu de mesures pratiques de prévention allant au-delà de celles précédemment mentionnées dans cet ouvrage, et comporte les mêmes limites des approches existantes étudiées dans le cas de Daech. Cette dernière partie va donc brièvement considérer de possibles outils préventifs complémentaires. Bien que non exhaustive, cette liste se concentre sur l'apprentissage de groupes ayant cessé d'user de violence sexuelle, le rôle des acteurs de la société civile et le *soft power*, l'application aux groupes armés de la recherche dans d'autres domaines, et l'exploitation du potentiel des médias sociaux.

Premièrement, le CICR défend l'importance d'apprendre des groupes qui n'ont pas fait usage de violence sexuelle en situation de conflit.<sup>179</sup> En étudiant des cas individuels, Wood remarque que « le commandement d'un groupe armé peut interdire la violence sexuelle pour des raisons stratégiques, directives ou pratiques ». <sup>180</sup> Wood en identifie la raison principale : éviter de perdre le contrôle sur les subordonnés, établir une supériorité morale, obtenir des fonds et des ressources, et gagner la paix ainsi que la guerre pour assumer les futures fonctions du pouvoir.<sup>181</sup> En soulignant les avantages militaires, stratégiques et opérationnels réalisés par d'autres groupes armés, il est possible que de tels arguments puissent les persuader d'éviter, ou d'arrêter d'user de violence sexuelle. Une combinaison sur-mesure de récompenses et de sanctions, qui reflète une compréhension profonde de la hiérarchie, des acteurs, de la culture et des méthodes de violence de ces groupes, peut aider à prévenir leur usage de violence sexuelle, surtout si ceux ayant renoncé à y avoir recours dans leurs propres luttes armées peuvent en exprimer clairement les avantages.

En plus d'avoir recours à des chefs militaires crédibles, le rôle des acteurs de la société civile pourrait être mieux utilisé afin d'obtenir des résultats positifs. En se concentrant sur des modèles masculins positifs (bien que tout aussi applicable aux modèles féminins), MenEngage Alliance et le Fonds des Nations unies pour la population ont mis en évidence que les fournisseurs de services pourraient « jouer

---

179 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Partie 4.

180 Wood, "Rape is not inevitable during war," in Kuehnast *et al.*, eds., *Women and War: Power & Protection in Twenty-First Century*, 54.

181 *Ibid.*, 54-55.

un rôle important dans le [...] remaniement des normes sociales » pas seulement via leurs fonctions professionnelles, mais en raison de leurs statuts au sein de la société.<sup>182</sup> Hague, dans son résumé du Sommet mondial de 2014, reconnaît le rôle des groupes religieux : « A travers leurs réseaux, ils ont souvent accès aux communautés locales, qu'ils peuvent influencer comme aucun autre acteur. A ce titre, ils sont idéalement placés pour changer les croyances et les mentalités ». <sup>183</sup> Davantage de ressources pourraient être allouées aux organisations de femmes et d'hommes pour soutenir leurs efforts au sein de leurs propres sociétés. L'utilisation du soft power par des organisations telles que le British Council, l'ONU et les ONG, ainsi que par les militants individuels, est établie depuis longtemps. Cependant, la littérature ne cite que très peu d'exemples concernant des mesures pratiques pour prévenir la violence sexuelle en conflit. Wood suggère que des leçons doivent être tirées d'autres campagnes, comme celles luttant contre le trafic de diamants de conflits, les enfants soldats et les mines terrestres, pour ensuite être appliquées à la prévention de violences sexuelles en conflit.<sup>184</sup> Un récent rapport de la Chambre des Lords sur ce sujet conclut : « Il existe des preuves tangibles de la capacité des programmes visant à modifier les comportements à aider à la prévention de la violence sexuelle en conflit ». <sup>185</sup>

Se tournant vers d'autres spécialités, Steffens et al. ont conduit des recherches pour comprendre la façon dont les adeptes s'identifient à certains leaders et l'importance des identités sociales partagées dans l'émergence d'un comportement de groupe,<sup>186</sup> alors que d'autres universitaires ont examiné les facteurs de cohésion du groupe militaire.<sup>187</sup> Par ailleurs, d'autres recherches ont étudié les raisons pour lesquelles des groupes commettent des meurtres de

---

182 MenEngage Alliance et FNUAP, "Sexual Violence in Conflict and Post-Conflict: Engaging Men and Boys," 7.

183 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Chair's Summary: Global Summit to End Sexual Violence in Conflict."

184 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 476.

185 Chambre des Lords, "Select Committee on Sexual Violence in Conflict: Report of Session 2015–16: Sexual Violence in Conflict: A War Crime," 8.

186 Niklas K. Steffens, S. Alexander Haslam, et Stephen D. Reicher, "Up close and personal: Evidence that shared social identity is a basis for the 'special' relationship that binds followers to leaders," *The Leadership Quarterly* 25 (2015).

187 Guy, L. Siebold, "The Essence of Military Group Cohesion," *Armed Forces & Society* 33(2) (2007): 286 – 295 et Anthony King, "The Existence of Group Cohesion in the Armed Forces: A Response to Guy Siebold," *Armed Forces & Society* 33(4) (2007): 638 – 645.

masse, comme pendant l'Holocauste. Par exemple, Haslam et Reicher proposent que « les groupes transforment les individus les rejoignant en modifiant le tempérament de leurs membres ». <sup>188</sup> En outre, Wood envisage que les résultats des recherches sur le viol sur les campus universitaires, ou dans les gangs de jeunes, les clubs de sport et les prisons puissent être appliqués à la violence sexuelle en conflit. <sup>189</sup> Elle considère également que « Les dynamiques de groupe à petite échelle qui conduisent à des normes unitaires qui promeuvent ou restreignent l'occurrence d'actes de violence sexuelle représentent une piste de recherches prometteuse ». <sup>190</sup> Ainsi, des recherches plus approfondies sur l'impact des leaders et des groupes sur le comportement pourraient donner lieu au développement futur de mesures complémentaires de prévention, en ciblant particulièrement les leaders, qui exercent le plus leur influence sur leurs membres, en modifiant l'identité sociale d'un groupe et en exploitant la cohésion militaire comme des manières de changer les normes comportementales.

Enfin, il faut également prendre en considération le potentiel des médias sociaux. D'ici 2020, le taux de possession d'un smartphone dans le monde est prévu d'atteindre 70%, dont la plupart des nouveaux propriétaires viendraient des pays en développement. <sup>191</sup> L'analyse de sources publiques, comme les sites de réseaux sociaux, est déjà utilisée pour détecter des crises et pour acquérir une connaissance rapide de la situation. Par exemple, les journalistes citoyens tels que l'équipe « Bellingcat », ont réuni des sites de média sociaux pour comprendre la situation de la zone de conflit ukrainienne. <sup>192</sup> Dans les quatre ou cinq prochaines années, l'introduction de smartphones dans les zones du monde les plus isolées et les plus sujettes aux conflits peut avoir un pouvoir transformatif dans la prévention de ce crime traditionnellement caché. Le sentiment d'impunité, décrit plus haut dans la revue de littérature comme l'une des raisons principales

---

188 S. A. Haslam, et S. Reicher, "Beyond the banality of evil: three dynamics of an interactionist social psychology of terrorism," *Personality and Social Psychology Bulletin*, 33(5) (2007): 620.

189 Wood, "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research," 478.

190 Wood, "Sexual violence during war: toward an understanding of variation," in: *Order, Conflict and Violence*, eds. Stathis N. Kalyvas, Ian Shapiro et Tarek Masoud (New York and Cambridge: Cambridge University Press, 2008), 347.

191 The Mobile Economy, (2015), <http://gsmamobileeconomy.com/global/> (consulté le 12 mai 2016), 2.

192 Bellingcat, "Confirming the Location of the Same Msta-S in Russia and Ukraine," Bellingcat, (mai 2015), <https://www.bellingcat.com/resources/case-studies/2015/05/29/confirming-the-location-of-the-same-msta-s-in-russia-and-ukraine/> (consulté le 12 mai 2016).

de l'usage de violence sexuelle en conflit, pourrait s'éroder si des technologies perturbatrices telles que les médias sociaux étaient exploitées pour apporter une connaissance de la situation et identifier des signes avant-coureurs. Là où il est impossible de prévenir la violence sexuelle, les médias sociaux pourraient contribuer à la collecte de données générales afin de produire une réponse militaire ou des forces de l'ordre, d'aider à cibler l'assistance médicale et potentiellement, de soutenir l'opération de collecte de preuves.

Ceci conclut le passage en revue de mesures complémentaires de prévention possibles, qui a couvert : l'application du retour d'expérience des groupes ayant choisi de ne pas avoir recours à la violence sexuelle; le rôle des acteurs de la société civile et du *soft power*; l'influence des leaders et des groupes; et les médias sociaux. Il s'est attaché à mettre en avant le cadre dont les universitaires et spécialistes de la prévention de la violence sexuelle en conflit disposent pour collaborer avec leurs confrères d'autres domaines et considérer des approches de prévention alternatives. Il semble improbable qu'une seule et même approche puisse empêcher l'usage de violence sexuelle en temps de guerre, mais une association sur-mesure de moyens de prévention prenant en compte le contexte et les spécificités d'un conflit armé donné pourrait être adoptée.

## Conclusion

En conclusion, ce travail a tenté de déterminer s'il est possible d'empêcher l'usage de violence sexuelle comme arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants ou seulement d'en prévenir les répercussions. La revue de littérature a analysé cinq aspects du problème: les raisons pour lesquelles la violence sexuelle est utilisée en conflit; le manière dont les hommes et les garçons peuvent en être victimes, et les femmes les auteurs; la multitude de challenges que présente la gestion de ses répercussions ; les risques qu'entraînent la titrisation du problème et la négation de la progression du rôle des femmes dans la paix et la sécurité; et les preuves justifiant que la violence sexuelle en conflit n'est pas inévitable. Quatre approches préventives existantes ont été analysées, concernant la compréhension, le soutien de haut niveau, la formation, et la législation. Cette étude arrive à la conclusion qu'elles représentent des bases solides sur lesquelles l'on peut construire, mais que des améliorations, exigeant un financement de long terme et un effort soutenu, sont nécessaires. Le cas particulier de Daech a été étudié vis-à-vis des résultats de la revue de littérature, et cette étude suggère que l'usage de violence sexuelle par Daech va de pair avec les éléments mis en évidence dans la littérature, bien que des spécificités aient été identifiées, telles que leur stratégie consistant à faire la publicité, sur les médias sociaux, de leur recours à la violence sexuelle. L'étude du cas de Daech a révélé les défauts que présentent les approches préventives actuelles (en particulier le manque de dissuasion de la législation) et le besoin urgent d'autres méthodes. Aussi a-t-on pris en considération des approches préventives alternatives, qui amènent à conclure qu'une approche plus large et innovante, en collaboration avec des experts d'autres domaines, puisse donner des résultats. En définitive, les challenges que présentent la prévention de la violence sexuelle comme arme de guerre, la gestion de ses répercussions et de l'impact générationnel, requièrent l'entière exploitation de toute mesure adéquate.

Cet ouvrage s'est attaché à témoigner qu'il est possible d'empêcher que la violence sexuelle ne soit utilisée comme arme de guerre, mais il a cependant mis en évidence que la prévention exhaustive et systématique de la violence sexuelle présente des challenges considérables. Les résultats de la revue de littérature et l'exemple de Daech ont démontré le besoin d'amélioration des stratégies de prévention actuelles

et d'introduction de nouvelles mesures. Ces résultats défendent la nécessité d'une approche coordonnée et rationalisée entre praticiens, membres des forces de l'ordre et experts juridiques, qui serait pilotée localement et bénéficierait d'un soutien externe à maintenir sur le long terme. Chaque conflit requiert en particulier une compréhension approfondie de son contexte, ses acteurs et ses méthodes afin d'assurer une réponse adaptée, disposant de suffisamment de ressources et pouvant s'inscrire sur plusieurs niveaux, prenant ainsi en compte les différents besoins des femmes, des hommes et des enfants.

De plus, les résultats de la revue de littérature ont montré que la gestion des répercussions est une entreprise considérable, qui implique que des soins physiques et psychologiques soient dispensés aux individus. Les répercussions dans les sociétés doivent également être abordées afin de réduire la transmission d'IST, décourager les châtiments et reconstruire la cohésion de la communauté. D'une manière ou d'une autre, le cycle de la violence sexuelle doit être rompu. Les hommes et les femmes, auteurs, victimes et témoins, doivent être réintégrés, et les enfants nés de violences sexuelles, acceptés dans la société. Les survivants ont besoin de reconnaissance. Les auteurs de violences sexuelles doivent être jugés, de manière juste et rapide. Les coûts des soins médicaux de long terme, des procédures pénales, de l'éducation et de la reconstruction sont incalculables et probablement au-dessus des moyens de la plupart des pays déchirés par la guerre. Cependant, une gestion efficace des répercussions contribuerait à prévenir de futures vagues de violences sexuelles en aidant à sortir du cycle de la violence.

Si les challenges de la prévention semblent insurmontables, les preuves du caractère non inévitable de la violence sexuelle doivent être rappelées. Elles représentent un choix et non un incident, comme le soulignent les recherches et expériences du CICR :

Il n'est plus défendable d'affirmer que la violence sexuelle représente simplement le côté sombre de nos pires pulsions humaines et un dommage collatéral de la guerre ; il est aujourd'hui largement admis que la violence sexuelle n'est pas une conséquence inévitable des conflits armés. Cela fait de la prévention un effort crucial, légitime et urgemment nécessaire.<sup>193</sup>

---

193 CICR, "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing," Partie 4.

Gloria Steinem note que « la caractéristique la plus significative des êtres humains, celle qui permet à notre espèce de survivre, est notre capacité d'adaptation ».<sup>194</sup> Il est également remarquable que nos prédécesseurs aient réalisé ce qui était auparavant « impossible » dans la guerre : par exemple, proscrire l'exploitation d'enfants-soldats, l'utilisation d'armes à sous-munitions et de mines anti-personnel. Même si ces armes de guerre existent toujours, l'on peut espérer que leur utilisation en tant que stratégie de guerre, ainsi que la violence sexuelle, disparaîtront avec le temps. Kerry reconnaît que « l'impensable a été prohibé auparavant [...]. La violence sexuelle est un crime abominable contre l'humanité, et non simplement un produit excusable et inévitable de la guerre ».<sup>195</sup> En conclusion, empêcher la violence sexuelle d'être utilisée comme arme de guerre demeure extrêmement exigeant, et l'amplitude de cette entreprise ne doit pas être sous-estimée. Cependant, l'absence de violence sexuelle dans de nombreux conflits suggère qu'il est possible de l'empêcher de manière systématique ; cela requiert des efforts acharnés, peut-être sur des générations, mais il semble qu'une évolution positive soit en marche, avec une meilleure compréhension, le soutien et l'action internationaux de haut niveau, la formation et la législation :

Nous sommes déterminés à mettre fin au recours au viol et à la violence sexuelle en conflit dans le monde. [...] La prévention de la violence sexuelle est d'une importance cruciale pour la paix, la sécurité et le développement durable [...] Il est du devoir moral de chaque individu de les dénoncer [...] et d'exiger un changement de perception et de réaction à ces crimes.<sup>196</sup>

---

194 Lauren Wolfe, "Gloria Steinem on Rape in War, Its Causes, and How to Stop It," *The Atlantic*, (8 février 2012), <http://www.theatlantic.com/international/archive/2012/02/gloria-steinem-on-rape-in-war-its-causes-and-how-to-stop-it/252470/> (consulté le 18 janvier 2016).

195 Kerry, "Remarks at Global Summit to End Sexual Violence in Conflict".

196 Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, "Statement of Action - Global Summit to End Sexual Violence in Conflict".



## Bibliographie

- Arieff, Alexis. "Sexual Violence in African Conflicts." *Congressional Research Service*. (Novembre 2009). <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&vid=15&hid=4212> (consulté le 17 mai 2016).
- Al Achi, Dalia. "*Human Rights Day: Abuses rife in Central African Republic*." UNHCR. (Décembre 2015). <http://www.unhcr.org/5669a3a66.html> (consulté le 6 janvier 2016).
- Alcorn, Ted. "Responding to sexual violence in armed conflict." *The Lancet*, Volume 383, N° 9934, (2014): 2034–2037. [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(14\)60970-3/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(14)60970-3/fulltext) (consulté le 18 janvier 2016).
- Amnesty International. "Escape from Hell: Torture and Sexual Slavery in Islamic State Captivity in Iraq." Amnesty International. MDE 14/021/2014. (Décembre 2014). [http://www.amnesty.org.uk/sites/default/files/escape\\_from\\_hell\\_-\\_torture\\_and\\_sexual\\_slavery\\_in\\_islamic\\_state\\_captivity\\_in\\_iraq\\_-\\_english\\_2.pdf](http://www.amnesty.org.uk/sites/default/files/escape_from_hell_-_torture_and_sexual_slavery_in_islamic_state_captivity_in_iraq_-_english_2.pdf) (consulté le 7 janvier 2016).
- Baaz, Maria Eriksson, and Maria Stern. *Sexual Violence as a Weapon of War? Perceptions, Prescriptions, Problems in the Congo and Beyond*. London: Zed Books Ltd, 2013. eBook Collection. <http://web.a.ebscohost.com/ehost/ebookviewer/ebook/bmxlYmtfXzU3NzU1OF9fQU41?sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e@sessionmgr4004&vid=73&format=EK&rid=2> (consulté le 18 mai 2016).
- Baker, Aryn. "War and Rape." *Time* 187, n° 14 (2016): 36-41. <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=0e34b8af-4d52-4955-9dfa-cb6e4e3bae87%40sessionmgr4004&vid=20&hid=4107> (consulté le 23 mai 2016).
- Bangura, Zainab. "Faith in Islam & Faith in Women: Why Gender Justice is Key to an Islam Without Extremes." International Crisis Group. (Octobre 2015). <https://medium.com/the-future-of-conflict/faith-in-islam-faith-in-women-why-gender-justice-is-key-to-an-islam-without-extremes-8920277ef674#.dkje0o8jg> (consulté le 6 janvier 2016).
- Bellingcat. "Confirming the Location of the Same Msta-S in Russia and Ukraine." Bellingcat. (May 2015). <https://www.bellingcat.com/resources/case-studies/2015/05/29/confirming-the-location-of-the-same-msta-s-in-russia-and-ukraine/> (consulté le 12 mai 2016).

Bernard, Vincent, et Durham, Helen. "Sexual violence in armed conflict: From breaking the silence to breaking the cycle." *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014):427-434. doi:10.1017/S1816383115000442 (consulté le 11 janvier 2016).

Bernard, Vincent, et Elvina Pothelet. "Through the eyes of a detention doctor: Interview with Raed Aburabi." *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014): 479-484. doi:10.1017/S1816383115000284 (consulté le 11 janvier 2016).

Bouvier, Paul. "Sexual violence, health and humanitarian ethics: Towards a holistic, person-centred approach." *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014): 565-584. doi:10.1017/S1816383115000430 (consulté le 11 janvier 2016).

Buckingham, Becks. "Rape and Sexual Violence: a Weapon of War?" Defence Research Paper, JSCSC, 2012.

Cannon, Patrick. "A Feminist Response to Rape as a Weapon of War in Eastern Congo." *Peace Review* 24, n° 4 (2012): 478-483.  
<http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=0e34b8af-4d52-4955-9dfa-cb6e4e3bae87%40sessionmgr4004&vid=30&hid=4107> (consulté le 23 mai 2016).

Carpenter, R. Charli. "Recognizing Gender-Based Violence Against Civilian Men and Boys in Conflict Situations." *Security Dialogue* 37(1) (2006): 83-103.  
<http://sdi.sagepub.com/content/37/1/83.full.pdf+html> (consulté le 19 mai 2016).

Carvajal, Doreen. "A Female Approach to Peacekeeping." *New York Times*. (5 mars 2010). [http://www.nytimes.com/2010/03/06/world/africa/06iht-ffpeace.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2010/03/06/world/africa/06iht-ffpeace.html?_r=0) (consulté le 7 janvier 2016).

Chambre des Lords. "Select Committee on Sexual Violence in Conflict: Report of Session 2015–16: Sexual Violence in Conflict: A War Crime." House of Lords. HL Paper 123. (12 avril 2016). <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld201516/ldselect/ldsvc/123/123.pdf> (consulté le 15 avril 2016).

Cohen, Dara Kay. "Female Combatants and the Perpetration of Violence: Wartime Rape in the Sierra Leone Civil War." *World Politics* 65, n° 3 (2013): 383-415. doi: 10.1017/S0043887113000105 (consulté le 18 mai 2016).

Comité international de la Croix-Rouge. "Sexual Violence in Armed Conflict: E-Briefing" CICR. (décembre 2015).<https://app.icrc.org/e-briefing/sexual-violence-armed-conflict/> (consulté le 7 janvier 2016).

Dammers, Tom. "Paper commissioned for the EFA Global Monitoring Report 2011, *The hidden crisis: Armed conflict and education*". United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. 2011/ED/EFA/MRT/PI/15. (2010).

<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001907/190705e.pdf> (consulté le 23 mai 2016).

Davies, Mathew. "Women and Development, Not Gender and Politics: Explaining ASEAN's Failure to engage with the Women, Peace and Security agenda."

*Contemporary Southeast Asia: A Journal of International & Strategic Affairs* 38, no. 1 (2016): 106-127.

<http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=36&sid=0e34b8af-4d52-4955-9dfa-eb6e4e3bae87%40sessionmgr4004&hid=4107>(consulté le 23 mai 2016).

de Jonge Oudraat, Chantal. "UNSCR 1325 – Conundrums and Opportunities."

*International Interactions* 39, n° 4 (2013): 612-619.

<http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=0e34b8af-4d52-4955-9dfa-eb6e4e3bae87%40sessionmgr4004&vid=48&hid=4107>(consulté le 23 mai 2016).

Dolan, Chris. "Letting go of the gender binary: Charting new pathways for humanitarian interventions on gender-based violence." *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014): 485-501. doi:10.1017/S1816383115000120 (consulté le 10 janvier 2016).

Dolan, Chris. "Into the Mainstream: Addressing Sexual Violence against Men and Boys in Conflict." Briefing Paper prepared for the Overseas Development Institute. (2014)

<https://www.warchild.org.uk/sites/default/files/Into-the-Mainstream.pdf>(consulté le 23 mai 2016).

Duroch, Françoise, et Catrin Schulte-Hillen. "Care for victims of sexual violence, an organization pushed to its limits: The case of Médecins Sans Frontières." *International Review of the Red Cross*, 96(894) (2014): 601-624. doi:10.1017/S1816383115000107 (consulté le 11 janvier 2016).

Edström Jerker, Alexa Hassink, Thea Shahrokh, et Erin Stern, eds. "Engendering Men: A Collaborative Review of Evidence of Men and Boys in Social Change and Gender Equality." EMERGE Evidence Review, Promundo-US, Sonke Gender Justice and the Institute of Development Studies. (Septembre 2015).

<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7059/EMERGE.pdf?sequence=1> (consulté le 22 janvier 2016).

Enslar, Eve. "Bureau of Sex Slavery: for Yanar and my sisters in Iraq and Syria." *Nation* 301, n° 17 (2015): 4-6. <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&vid=97&hid=4212> (consulté le 19 mai 2016).

Feeley, Rebecca, et Colin Thomas-Jensen. "Getting Serious about Ending Conflict and Sexual Violence in Congo." ENOUGH Strategy Paper #15. (2008). <http://www.enoughproject.org/files/CongoSerious.pdf> (consulté le 23 mai 2016).

Foreign & Commonwealth Office. "Foreign Secretary launches new Government initiative to prevent sexual violence in conflict." Foreign & Commonwealth Office. (Mai 2012). <https://www.gov.uk/government/speeches/foreign-secretary-launches-new-government-initiative-to-prevent-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 21 mars 2016).

---. "The Foreign Secretary William Hague, Angelina Jolie and Zainab Hawa Bangura launch G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict." Foreign & Commonwealth Office. (Avril 2013). <https://www.gov.uk/government/news/g8-declaration-on-preventing-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 27 novembre 2015).

---. "Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict." Foreign & Commonwealth Office. (Avril 2013). [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/185008/G8\\_PSVI\\_Declaration\\_-\\_FINAL.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/185008/G8_PSVI_Declaration_-_FINAL.pdf) (consulté le 27 novembre 2015).

---. "Statement of Action - Global Summit to End Sexual Violence in Conflict." Foreign & Commonwealth Office. (Juin 2014). <https://www.gov.uk/government/publications/statement-of-action-global-summit-to-end-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 26 novembre 2015).

---. "Chair's Summary - Global Summit to End Sexual Violence in Conflict." Foreign & Commonwealth Office. (Juin 2014). <https://www.gov.uk/government/publications/chairs-summary-global-summit-to-end-sexual-violence-in-conflict/chairs-summary-global-summit-to-end-sexual-violence-in-conflict> (consulté le 27 novembre 2015).

---. "Angelina Jolie Pitt joins Baroness Anelay to chart next steps on tackling sexual violence." Foreign & Commonwealth Office. (Juin 2015). <https://www.gov.uk/government/news/angelina-jolie-pitt-joins-baroness-anelay-to-chart-next-steps-on-tackling-sexual-violence> (consulté le 12 janvier 2016).

G7. “G7 Report on the Implementation of the G8 Declaration on Preventing Sexual Violence in Conflict.” G7. (Novembre 2015).

[https://www.g7germany.de/Content/EN/\\_Anlagen/G7/2015-11-24-g7-erklarung\\_svc\\_en.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](https://www.g7germany.de/Content/EN/_Anlagen/G7/2015-11-24-g7-erklarung_svc_en.pdf?__blob=publicationFile&v=3) (consulté le 7 janvier 2016).

---. “G7 Foreign Ministers Meeting: Joint Communiqué.” G7. (Avril 2016). <http://www.mofa.go.jp/files/000147440.pdf> (consulté le 13 mai 2016).

Gaggioli, Gloria. “Sexual violence in armed conflicts: A violation of international humanitarian law and human rights law.” *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014): 503-538. doi:10.1017/S1816383115000211 (consulté le 11 janvier 2016).

Geneva Call. <http://www.genevacall.org/> (consulté le 21 janvier 2016).

Gingerich, Tara, et Jennifer Leaning. “The Use of Rape as a Weapon of War in the Conflict in Darfur, Sudan.” 2004.

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/B119C9EFB7DCAA2DC1256F5F004FBEA9-hu-sud-31oct.pdf> (consulté le 25 mai 2016).

Global Peace Operations Review. “Female Participation in UN Peace Operations.” <http://peaceoperationsreview.org/featured-data/> (consulté le 12 janvier 2016).

Haslam, S.A., et S. Reicher. “Beyond the banality of evil: three dynamics of an interactionist social psychology of terrorism.” *Personality and Social Psychology Bulletin*, 33(5) (2007): 615-622.

Henry, Marsha. “Ten Reasons Not to Write Your Master’s Dissertation on Sexual Violence in War.” *The Disorder of Things*. (June 4, 2013). <http://thedisorderofthings.com/2013/06/04/ten-reasons-not-to-write-your-masters-dissertation-on-sexual-violence-in-war/> (consulté le 21 janvier 2016).

Human Rights Watch. “Rwanda: International Tribunal Closing Its Doors.” HRW. (décembre 2015).

<https://www.hrw.org/news/2015/12/23/rwanda-international-tribunal-closing-its-doors> (consulté le 6 janvier 2016).

Human Security Report Project. *Human Security Report 2012: Sexual Violence, Education, and War: Beyond the Mainstream Narrative*. Vancouver: Human Security Press, 2012. <http://hsrgroup.org/human-security-reports/2012/text.aspx> (consulté le 23 mai 2016).

Jolie, Angelina. *In the Land of Blood and Honey*.(2011). DVD (consulté le 19 décembre 2015).

Jones, Nicola, Janice Cooper, Elizabeth Presler-Marshall et David Walker. "The fallout of rape as a weapon of war: The life-long and intergenerational impacts of sexual violence in conflict." Overseas Development Institute. (2014). <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8990.pdf> (consulté le 23 mai 2016).

Justice Rapid Response. "Justice Rapid Response welcomes UN Women and Draper Richards Kaplan Foundation to its Executive Board." JRR. (novembre 2015). <http://www.justicerapidresponse.org/justice-rapid-response-welcomes-un-women-and-draper-richards-kaplan-foundation-to-its-executive-board/> (consulté le 7 janvier 2016).

Kerry, John. "Remarks at The Global Summit to End Sexual Violence in Conflict." US Department of State. (June 2014). <http://www.state.gov/secretary/remarks/2014/06/227553.htm> (consulté le 27 novembre 2015).

Kilcullen, David. *Out of the Mountains: the Coming of Age of the Urban Guerrilla*. London: C. Hurst & Co., 2013.

Kilmartin, Chris. "Men, Peace, and Security Symposium: Agents of Change." United States Institute of Peace. (29 octobre 2013. Publié le 13 novembre 2013). <https://www.youtube.com/watch?v=rnXM8mvdzaw> (consulté le 22 janvier 2016).

King, Anthony. "The Existence of Group Cohesion in the Armed Forces: A Response to Guy Siebold." *Armed Forces & Society*, Vol 33, No. 4 (2007): 638– 645.

Kirby, Paul. "How is rape a weapon of war? Feminist International Relations, modes of critical explanation and the study of wartime sexual violence." *European Journal of International Relations* 19(4) (2013): 773–796. doi: 10.1177/1354066111426621 (consulté le 19 mai 2016).

---. "Ending sexual violence in conflict: the Preventing Sexual Violence Initiative and its critics." *International Affairs*, 91(3) (2015): 457 –472. doi: 10.1111/1468-2346.12283 (consulté le 8 octobre 2015).

Kuehnast, Kathleen, Chantal de Jonge Oudraat, et Helga Hernes, eds. *Women and War: Power and Protection in the Twenty-First Century*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press, 2011.

Leatherman, Janie. "Sexual Violence and Armed Conflict: Complex Dynamics of Re-Victimization." *International Journal of Peace Studies* 12, no. 1 (2007): 53-71. <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&vid=92&hid=4212> (consulté le 19 mai 2016).

Leiby, Michele L. "Wartime Sexual Violence in Guatemala and Peru." *International Studies Quarterly* 53, n° 2 (2009): 445-468. <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&vid=109&hid=4212> (consulté le 19 mai 2016).

Lewis, Stephen. "Against the war on women: V-day in the Congo." *Peace & Conflict Monitor*. (avril 2008). <http://web.a.ebscohost.com/ehost/detail/detail?vid=29&sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&hid=4212&bdata=JnNpdGU9ZWhvc3QtbnG12ZQ%3d%3d#AN=32019173&db=tsh> (consulté le 18 mai 2016).

Magner, K, JE Desrosiers, I Blunt, T Hawken, et E Brick. "The role of faith based organisations in preventing and responding to sexual, intimate partner and gender-based violence in conflict settings: A modified critical interpretive synthesis", University of Otago for the Sexual Violence Research Initiative. (2015). <http://svri.org.dedi6.cpt3.host-h.net/sites/default/files/attachments/2016-04-13/FBOreview.pdf> (consulté le 22 mai 2016).

Matfess, Hilary. "Boko Haram's War on Women." *Newsweek Global* 166, no. 7 (19 février 2016): 12-15. <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=55&sid=0e34b8af-4d52-4955-9dfa-eb6e4e3bae87%40sessionmgr4004&hid=4107> (consulté le 23 mai 2016).

Mehari, Zeresenay Berhane. *Difret*. (2014). DVD (consulté le 20 décembre 2015).

MenEngage Alliance et United Nations Population Fund. "Sexual Violence in Conflict and Post-Conflict: Engaging Men and Boys." (juillet 2012). <http://menengage.org/resources/sexual-violence-conflict-post-conflict-engaging-men-boys/> (consulté le 12 janvier 2016).

Mollmann, Marianne. "Rape in war: No more excuses." Human Rights Watch. (juillet 2011). <https://www.hrw.org/news/2011/07/22/rape-war-no-more-excuses> (consulté le 6 janvier 2016).

Morgan, A.J. "Sexual Violence and Gender Roles: From Peace to Conflict and Back Again." *Gender Across Borders*. (November 2011).

<http://www.genderacrossborders.com/2011/11/28/sexual-violence-and-gender-roles-from-peace-to-conflict-and-back-again/> (consulté le 22 mai 2016).

Nelaeva, Galina. "The Impact of Transnational Advocacy Networks on the Prosecution of Wartime Rape and Sexual Violence: The Case of the ICTR."

*International Social Science Review* 85, no. 1/2 (2010): 3-27.

<http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=31&sid=0e34b8af-4d52-4955-9dfa-eb6e4e3bae87%40sessionmgr4004&hid=4107> (consulté le 23 mai 2016).

Nordås, Ragnhild, et Siri C. A. Rustad. "Sexual Exploitation and Abuse by Peacekeepers: Understanding Variation."

*International Interactions* 39, no. 4 (2013): 511-534.

<http://web.b.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=87&sid=d9b58e6f-f0a9-428e-86e5-c8fba15262df%40sessionmgr106&hid=105> (consulté le 23 mai 2016).

Office of the Special Representative of the Secretary-General for Sexual Violence in Conflict. Homepage. <http://www.un.org/sexualviolenceinconflict/> (consulté le 13 mai 2016).

Organisation des Nations Unies. "Report on the Protection of Civilians in the Armed Conflict in Iraq: 1 May – 31 October 2015." (janvier 2016).

[http://www.uniraq.org/images/humanrights/UNAMI-OHCHR\\_%20POC%20Report\\_FINAL\\_01%20May-31%20October%202015\\_FINAL\\_11Jan2016.pdf](http://www.uniraq.org/images/humanrights/UNAMI-OHCHR_%20POC%20Report_FINAL_01%20May-31%20October%202015_FINAL_11Jan2016.pdf) (consulté le 21 janvier 2016).

OTAN. "Remarks by NATO Deputy Secretary General Alexander Vershbow at the United Nations Security Council Open Debate on the High-Level Review of UNSCR 1325 – Women, Peace and Security." OTAN. Dernière modification le 14 octobre 2015. [http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions\\_123768.htm?selectedLocale=en](http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_123768.htm?selectedLocale=en) (consulté le 12 janvier 2016).

Oxford Learner's Dictionary. "Prevent." Oxford Learner's Dictionary.<http://www.oxfordlearnersdictionaries.com/definition/english/prevent?q=prevent> (consulté le 15 mai 2016).

Parlement britannique. "House of Commons Debates 29 June 2015: Tunisia, and European Council." Parliament. (juin 2015).

<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201516/cmhansrd/cm150629/dbtext/150629-0001.htm#1506295000001> (consulté le 7 avril 2016).



Peterman, Amber, Dara Kay Cohen, Tia Palermo, et Amelia Hoov. "Rape reporting during war: Why the numbers don't mean what you think they do." *Foreign Affairs*. (1er août 2011). <https://www.foreignaffairs.com/articles/2011-08-01/rape-reporting-during-war?page=show> (consulté le 23 mai 2016).

Rees, Madeleine et Christine Chinkin. "Why we support the PSVI." Women's International League for Peace and Freedom. (juin 2015). <http://wilpf.org/why-we-support-the-psvi/> (consulté le 20 mai 2016).

Reicher, Stephen. "The Context of Social Identity: Domination, Resistance, and Change." *Political Psychology*. 259(6) (2004): 921-945. doi: 10.1111/j.1467-9221.2004.00403.x. (consulté le 19 janvier 2016).

Rowley, Elizabeth, Garcia Moreno, et Elizabeth Dartnall. *Executive Summary: A Research Agenda for Sexual Violence In Humanitarian, Conflict and Post-Conflict Settings*. World Health Organization, UN Action, Sexual Violence Research Initiative and Medical Research Council South Africa. (2011). [https://www.researchgate.net/publication/233428122\\_Executive\\_Summary\\_A\\_Research\\_Agenda\\_for\\_Sexual\\_Violence\\_In\\_Humanitarian\\_Conflict\\_and\\_Post-Conflict\\_Settings](https://www.researchgate.net/publication/233428122_Executive_Summary_A_Research_Agenda_for_Sexual_Violence_In_Humanitarian_Conflict_and_Post-Conflict_Settings) (consulté le 23 mai 2016).

Russell, Wynne. "Sexual violence against men and boys." *Forced Migration Review*, n° 27 (2007). <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&vid=27&hid=4212> (consulté le 18, 2016).

Secrétaire Général des Nations Unies. "Conflict-related sexual violence: Report of the Secretary General." Organisation des Nations Unies. S/2015/203 (23 mars 2015). <http://www.stoprapenow.org/uploads/advocacyresources/1428937312.pdf> (consulté le 6 janvier 2016).

Schuurman, Marriët. "NATO and the Women, Peace and Security Agenda: Time to Bring It Home." *Connections: The Quarterly Journal*, Vol XIV, n° 3, (octobre 2015). [http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions\\_124032.htm?selectedLocale=en](http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_124032.htm?selectedLocale=en) (consulté le 12 janvier 2016).

Shepherd, Laura J. et Jacqui True. "The Women, Peace and Security agenda and Australian leadership in the world: from rhetoric to commitment?" *Australian Journal of International Affairs*, Vol. 68, N° 3 (2014): 257–284. <http://dx.doi.org/10.1080/10357718.2014.903895> (consulté le 18 mai 2016).

Siebold, Guy, L. "The Essence of Military Group Cohesion." *Armed Forces & Society* Vol.33, N° 2 (2007): 286 – 295.

Sivakumaran, Sandesh. “Lost in translation: UN responses to sexual violence against men and boys in situations of armed conflict.” *International Review of the Red Cross*, 92(877) (2010): 259-277. doi:10.1017/S1816383110000020(consulté le 18 mai 2016).

Solangon, Sarah, et Preeti Patel. “Sexual violence against men in countries affected by armed conflict.” *Conflict, Security and Development* 12(4) (2012): 417–42. doi: 10.1080/14678802.2012.724794 (consulté le 27 novembre 2015).

Stauffer, Hilary et Erica Hall. “No Shame in Justice: addressing stigma against survivors to end sexual violence in conflict zones.” World Vision UK. (décembre 2015). [http://9bb63f6dda0f744fa4449471a7fca5768cc513a2e3c4a260910b.r43.cf3.rackcdn.com/files/1614/4888/7012/WVUK\\_No\\_Shame\\_in\\_Justice\\_low\\_res.pdf](http://9bb63f6dda0f744fa4449471a7fca5768cc513a2e3c4a260910b.r43.cf3.rackcdn.com/files/1614/4888/7012/WVUK_No_Shame_in_Justice_low_res.pdf) (consulté le 19 mai 2016).

Steffens, Niklas K., S. Alexander Haslam, et Stephen D. Reicher. “Up close and personal: evidence that shared social identity is a basis for the ‘special’ relationship that binds followers to leaders.” *The Leadership Quarterly* 25 (2015): 296-313.

The Mobile Economy. (2015). <http://gsmamobileeconomy.com/global/> (consulté le 12 mai 2016).

UNICEF (UK). “Sexual Violence in Conflict.” (2014) <http://www.unicef.org.uk/Documents/Public-Affairs-Briefings/UNICEF-UK-Briefing-Sexual-Violence-in-Conflict.pdf> (consulté le 23 mai 2016).

United Kingdom Government. *National Security Strategy and Strategic Defence and Security Review 2015: A Secure and Prosperous United Kingdom*. Cm 9161. Novembre 2015.

United Kingdom. Development, Concepts and Doctrine Centre. *UK Defence Doctrine*. Joint Doctrine Publication 0-01. 5<sup>th</sup> ed. Shrivenham: DCDC, 2014.

Verma, Baroness Sandip. “The UK firmly believes that the 15<sup>th</sup> anniversary must represent the start of a new era on Women, Peace and Security.” UK Government. (13 octobre 2015). <https://www.gov.uk/government/speeches/the-uk-firmly-believes-that-the-15th-anniversary-must-represent-the-start-of-a-new-era-on-women-peace-and-security> (consulté le 26 novembre 2015).

Warner, Christopher H, George N. Appenzeller, Angela Mobbs, Jessica R. Parker,Carolynn M. Warner, Thomas Grieger, et Charles W. Hoge. “Effectiveness of battlefield-ethics training during combat deployment: a programme assessment.” *The Lancet*. Vol 378 (2011): 915–924.

Watson, Callum. “Preventing and Responding to Sexual and Domestic Violence

against Men: A Guidance Note for Security Sector Institutions.” Democratic Control of the Armed Forces. 2014. <http://www.dcaf.ch/Publications/Preventing-and-Responding-to-Sexual-and-Domestic-Violence-against-Men-A-Guidance-Note-for-Security-Sector-Institutions> (consulté le 19 janvier 2016).

---. "Bad apples or bad apple trees? An examination of the contexts in which sexual violence against men takes place." Paper presented at a workshop entitled, 'Sexual Violence Against Men during Conflicts: Bridging the Gap between Theory and Practice.' *The Graduate Institute of International and Development Studies*, Geneva, (26 et 27 février 2015).

Wolfe, Lauren. "Gloria Steinem on Rape in War, Its Causes, and How to Stop It." *The Atlantic*. (February 8, 2012).<http://www.theatlantic.com/international/archive/2012/02/gloria-steinem-on-rape-in-war-its-causes-and-how-to-stop-it/252470/> (consulté le 18 janvier 2016).

Women's International League for Peace and Freedom. "Women organising for change in Syria and Bosnia." WILPF. (2014). <http://wilpf.org/wp-content/uploads/2014/07/Women-Organising-for-Change-in-Bosnia-and-Syria.pdf> (consulté le 15 mai 2016).

---. "WILPF reflects on the Global Summit to end Sexual Violence in Conflict." WILPF. (2014). <http://wilpf.org/wilpf-reflects-on-the-global-summit-to-end-sexual-violence-inconflict/> (consulté le 20 mai 2016).

WomenPolice. "The Ongoing Fight to End Sexual Violence in Conflict." *WomenPolice*. (août 2015). <http://web.a.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=9&sid=e00a61c4-d061-425e-9d6f-dac6e949281e%40sessionmgr4004&hid=4212> (consulté le 17 mai 2016).

Wood, Elizabeth Jean. "Sexual violence during war: toward an understanding of variation." in *Order, Conflict and Violence*, edited by Stathis N. Kalyvas, Ian Shapiro and Tarek Masoud. New York and Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

---. "Armed Groups and Sexual Violence: When is Wartime Rape Rare?" *Politics and Society*, 37(1) (2009): 131–161.

---. "Conflict-related sexual violence and the policy implications of recent research." *International Review of the Red Cross* 96(894) (2014): 457–478. doi: 10.1017/S1816383115000077 (consulté le 7 janvier 2016).

Zawati, Hilmi M., "Re-thinking rape law." *Journal of International Law and International Relations*, Vol. 10, (2014): 31-43.

<http://web.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?vid=58&sid=d9b58e6f-f0a9-428e-86e5-c8fba15262df%40sessionmgr106&hid=105> (consulté le 23 mai 2016).

Zawati, Hilmi M., "The Challenge of Prosecuting Conflict-Related Gender-Based Crimes under Libyan Transitional Justice." *Journal of International Law & International Relations* Vol. 10, (2014): 44-91. <http://web.ebscohost.com/ehost/pdfviewer/pdfviewer?sid=d9b58e6f-f0a9-428e-86e5-c8fba15262df%40sessionmgr106&vid=62&hid=105> (consulté le 23 mai 2016).

Zimbardo, Philip. *The Lucifer Effect: How Good People Turn Evil*. London: Rider, 2007.



En 2012, le Royaume-Uni présente l'Initiative de Prévention de la Violence Sexuelle (PSVI). Cet ouvrage étudie la possibilité d'empêcher que la violence sexuelle ne soit utilisée comme arme de guerre contre les femmes, les hommes et les enfants, évalue les approches préventives existantes, prend Daech comme sujet d'étude de cas pour montrer les limites que présentent les approches actuelles, et considère des mesures supplémentaires. Ce travail conclut qu'il est possible d'empêcher l'usage de violence sexuelle en situation de conflit, pourvu que toutes les mesures adéquates soient exploitées et adaptées aux spécificités de chaque conflit. Des améliorations aux stratégies existantes, l'utilisation de mesures de prévention supplémentaires, davantage de ressources et un engagement à long terme de tous les acteurs seront cependant nécessaires.

*Ce mémoire a reçu le premier prix de l'année 2017 du concours annuel d'EuroISME pour le meilleur mémoire universitaire en éthique militaire. EuroISME publiera tous les ans les mémoires gagnants.*

